



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



LA CORSE AU TEMPS DES BONAPARTE

Vue de l'intérieur

P4

SPORTS

Foot US,
 une entente corse
 en championnat

P6



DA QUI È QUALLÀ

Calinzana,
 bientôt
 un affinoir

P19



1,60€



ÉDITOS P3 • SETTIMANA CORSA 18 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

**agir
PLUS**

**MIEUX ISOLER
ISOLEZ VOS COMBLES
POUR 5€ LE M²***

**CE SERAIT UN COMBLE
DE NE PAS EN PROFITER !**

Retrouvez toutes les solutions Agir Plus sur corse-energia.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

*Prix moyen calculé pour la pose de 100m² d'isolant dans des combles perdus - Déductions crédit d'impôt et aide Agir Plus incluses.

Peut-on rire de tout ?

Éternelle question. Oui, mais pas avec n'importe qui, divine réponse de Pierre Desproges.

Rire par nécessité, pour nous éloigner de nos difficultés et du tragique sans cesse martelé par l'actualité anxiogène dont nous ne voulons nous libérer : acte meurtrier à Münster, riposte militaire à l'attaque chimique présumée du régime syrien, évacuation des zadistes de Notre-Dame-des-Landes...

Se presser de rire de tout de peur d'être obligé d'en pleurer et être philosophe comme Figaro.

Rire tout bas des étudiants grévistes qui demandent à avoir 10/20 à leurs prochains partiels. Compréhension et partage de leurs peurs. Mais rire intérieur tout de même, lorsqu'on s'interroge sur cette demande émanant d'une jeunesse qui, parce que c'est sa force d'âge, rejette un système mais veut y être intégrée par ceux qu'elle dénonce.

Rire jaune, surtout pour les Verts, lorsque Cécile Duflot annonce qu'elle quitte la politique avec beaucoup de sérénité ; quand Jean-Vincent Placé est en garde à vue après avoir été arrêté avec une alcoolémie de 1,6 gramme par litre de sang ; quand Emmanuel Macron, en fin stratège, choisit Pernaut, Bourdin, Plenel pour l'interviewer. La prochaine fois, il choisira certainement trois femmes. Humour !

Mais surtout rire pour s'esclaffer, se pâmer, se tordre ou rire à en pleurer lorsque des comédies comme La Ch'tite famille, Les Tuche 3, Tout le monde debout triomphent au cinéma. Pourtant, ce rire peut s'avérer nerveux et en coin à l'écoute de certaines répliques pour les pincés-sans-rire.

Rire donc, pour un oui ou pour un non, car c'est, a minima, bon pour nos zygomatiques. Ça met du comique dans nos vies. Et comme le dit Bergson, c'est peut-être l'expression de notre intelligence pure car sans émotion, sans affection, envers ceux qui en sont la cible.

Alors souhaitons-nous de nombreux fous rires dans ce monde qui parfois nous affole. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A Corsica à duie vitezze

Sabbatu scorsu, da Cismone à Pumonte, si sò ritrovi i cunduttori di motò in giru à duie stonde. A prima, nant'à u corsu Napuleò, induve quelli chì sò annervati dapo l'annunziu di u primu ministru, Edouard Philippe, concurnendu u cambiamentu da 90 à 80 chilometri à l'ora di a limitazione di vitezze autorizata per tutte e strade departimentale. Una misura vulsuta da u guvernù per luttà contr'à a viulenza stradale à a quale a ghjente di i reghjoni campagnoli sò e più sposte. Eranu in Aiacciu 150 motociclisti aduniti, cum'è ind'a Francia sana, cù a brama d'impedi a messa in opera d'issu dispositivu prevista di lugliu, senza separatore di vie. Serà valutata a so efficacità ind'u 2020. Tandù, mentre 2 ore, anu fattu un rallentamentu è ancu un blucchime di a circolazione. Si tratta, per i manifestanti, d'un «affare ch'un salverà micca vite è ch'un ghjuverà à nunda for'di spende soldi per cumprà per esempiu panelli novi». Torna secondu i ripresentanti corsi di a federazione di i cunduttori di motò in zerga, «stu generu di lege hè pensatu da cunsiglieri è ministri ch'un ci capiscenu poch'è micca è chì quand'elli vanu nant'à a strada sò chjappi à 200 chilometri à l'ora è seria colpa, in più, à i so vitturini». Sò previste altre mubilizzazione cusì. Ma a seconda stonda, mintuvata à principiu di sta cronaca, hè stata pruposta, ella, da u squadrone departimentale di a securità stradale di u Cismonte nant'à u campu Colonna d'Istria di u Borgu. Una cinquantina di motociclisti, piuttosto beati sta volta, anu participatu à l'attelli, cù parcorsi di manighjatezza, animati da agenti di gendarmeria è munitori di scole di moto. Cù a ghjunta di u sole, u scopu era di mette à ghjornu e so cunniscenze pratiche, di ramintà dinò i fundamenti di a prevenzione, di a securità è di l'equipaggiamentu, per fà casu à pussibili gattivi cum-purtamenti di cundutta. Un'antra ghjurnata cusì hè prugrammata u 2 di ghjugu ind'u quadru di a basa aerea di Vintisari. Sapendu chì secondu a Prifettura di u Cismonte, sò concurnati i motociclisti in 42 percentu di l'accidenti, è ch'ind'u 2017 nant'à 20 persone chì anu persu a vita per e strade di u departimentu, 6 eranu à motò. Si pò riflette, forse, chì parenu d'esse à duie vitezze l'estri nant'à un sugettu più chè sensibile. ■

À MODU NOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseiller éditorial: Christian Gambotti (Diaspora)

Conseiller langue corse:

Roland Frias (Cultura è lingua corsa).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 90

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri.

Battì, Marie-France Bereni, Jacques Fusina,

Jean-Toussaint Leca, Michel Maestracci,

Jacques Paoli, David Raynal.

en partenariat avec **Télé Paese**

PUBLICITÉ

Corse Regipub SAS, M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 1 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICnActu>

LA CORSE AU TEMPS DES BONAPARTE

VUE DE L'INTÉRIEUR

Photo J. F. Paccosi

*Jusqu'au 8 juillet,
le Musée national de
la Maison Bonaparte, à Ajaccio,
consacre une exposition
au mobilier en Corse, au temps de
l'ascension sociale puis
de la prospérité des Bonaparte.*

*Au delà de l'événementiel,
les recherches réalisées
à cette occasion jettent les bases
d'un travail plus vaste sur l'histoire et
la typologie du mobilier corse.*



Photo Pascal Renucci

Depuis plusieurs années déjà, le Musée national de la Maison Bonaparte se penche sur l'histoire du goût des Bonaparte, au travers notamment d'expositions temporaires. Aussi, pour son conservateur, Jean-Marc Olivesi, il était logique de poursuivre dans cette voie en s'intéressant de plus près à «*la constitution de l'ameublement de la maison natale de Napoléon, tout en étudiant cet ensemble à l'aune des aménagements des autres maisons patriciennes de l'île*». Une recherche d'autant plus nécessaire, explique-t-il, que si le mobilier constitue un des marqueurs les plus importants des identités locales et fait l'objet de publications importantes par les historiens d'art dans toutes les régions d'Europe, ce domaine restait pourtant à défricher en Corse. «*Il existe un intéressant travail documenté sur les techniques de l'ébénisterie insulaire, réalisé par Pantaleon Alessandri, mais rien en ce qui concerne le sujet du point de vue de l'histoire de l'art.*»

Tel qu'on le connaît aujourd'hui, l'ameublement de la Maison Bonaparte date essentiellement des années 1797-1799, années correspondant au retour d'exil après la période anglo-corse et précédant le départ pour Paris de la famille du premier Consul. Même si quelques achats de Charles étaient restés dans la demeure, ainsi que quelques acquisitions postérieures de la famille Ramolino. «*Pour remettre ce mobilier dans le contexte de la Corse du temps, il fallait évidemment étendre notre enquête à d'autres points de l'île : Bastia, notamment, alors capitale et centre le plus peuplé et le plus actif de Corse, la Vallée d'Orezza qui comptait par centaines ses artisans du bois ; les provinces les plus riches [Cap, Balagne et Castagniccia] où les notables ruraux érigeaient ces grandes demeures qui nous étonnent encore.*» Une collaboration a donc vu le jour, avec la Collectivité de Corse – via sa direction du patrimoine, le Musée de la Corse et le service de l'Inventaire – et la Ville de Bastia, au travers de sa direction du patrimoine et du Musée de Bastia.

Premier constat, celui d'une Corse où le mobilier «*recherché*» des familles «*patriciennes*» provient de Paris, de Provence (Marseille, Aix) comme des ateliers d'ébénistes génois, toscans, milanais et romains. «*Pour les élites corses du temps, cette question du mobilier apparaît comme fondamentale. Il suffit de rappeler que Pascal Paoli va consacrer la somme importante de 631 écus pour le mobilier de la salle du conseil et des salles de réception du Palais national. Tout se passe comme si les élites corses voulaient dépasser l'image de vie fruste que leur accolent les voyageurs : le mobilier, tout comme le décor de leurs demeures en général, devient un «argument» pour que leur projet politique soit pris au sérieux par leurs visiteurs européens.*» Ainsi, en décembre 1797, Joseph Fesch, oncle de Napoléon, fait-il envoyer depuis l'Italie vers Ajaccio «*un admirable mobilier milanais*» initialement attribué à Giuseppe Maggiolini, l'ébéniste de l'impératrice Marie-Thérèse, mais que Pr Giuseppe Beretti a désormais rendu à un de ses «*suiveurs*», Giovanni-Battista Maroni. De son côté, la famille Giuliani de Muro commande son mobilier – conservé au Musée de la Corse – auprès de Fortunato Castiglioni de Livourne, ébéniste de la reine d'Étrurie Marie-Louise de Bourbon.

Cependant, les commanditaires corses passent également des commandes aux ébénistes insulaires. Lesquels peuvent soit s'inspirer des modes nouvelles, soit s'inscrire dans un temps plus long. Par exemple, en reproduisant le modèle de la table longtemps dite «*pisane*» et pour laquelle Pantaleon Alessandri proposait plutôt la dénomination de «*table d'Orezza*». À juste titre, note Jean-Marc Olivesi, au vu du décor d'une évidente inspiration baroque de ces tables. L'exemplaire présenté dans le cadre de l'exposition en est une illustration, avec son piètement qui reprend le motif baroque du dauphin, ré-interprété par les artisans locaux. Un modèle bien éloigné de l'époque où les Pisans régnèrent sur la Corse [jusqu'en 1284], et «*que l'on retrouve jusqu'au XIXe siècle*», tout comme va perdurer le modèle de fauteuil à dossier à rinceaux sculptés. L'exposition met également en évidence la «*porosité*» qui existe,

dans la production corse, entre mobilier domestique et mobilier religieux : «*les artisans qui travaillaient pour les couvents, notamment franciscains, et les sacristies des églises paroissiales ou des confréries de l'île, étaient en contact avec ces notables ruraux qui finançaient nombre de ces institutions. Cela s'est confirmé pendant la préparation de l'exposition : une commode conservée à Piazzale d'Orezza, et analysée par Jean-*

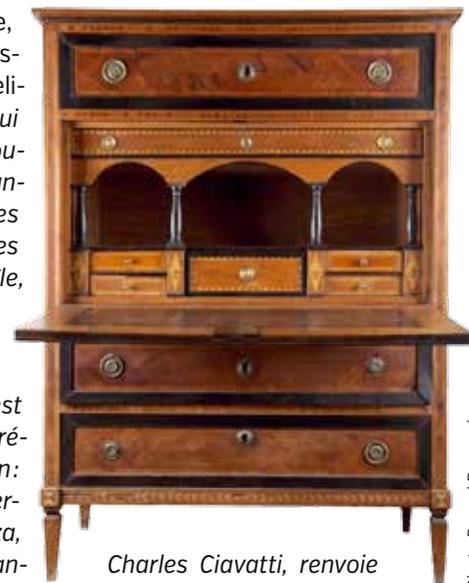


Photo Pascal Renucci

Charles Ciavatti, renvoie réalisés par Carlo Filice Campana», menuisier-ébéniste très actif dans les années 1710-1740. L'exposition est aussi l'occasion de poser quelques questions et d'examiner des hypothèses, au sujet, par exemple de l'identification de sièges de style anglais, présents tant dans la demeure familiale des Bonaparte que dans les maisons de l'élite bastiaise. Leur origine semble britannique... Est-ce en raison de la création du royaume anglo-corse [1794-1796] dont la capitale était Bastia et pendant lequel la Maison Bonaparte fut occupée par les troupes britanniques ? Ou bien parce que les ébénistes italiens imitaient des modèles anglais de Chippendale, Sheraton ou Hepplewhite ? Comme il est de coutume, cette exposition a donné lieu à une publication. Mais le contenu de celle-ci va bien au delà du simple catalogue d'exposition. Outre que le corpus des œuvres auxquelles elle s'intéresse dépasse de très loin celui des pièces exposées, elle vient combler un vide en jettant les bases d'un travail plus vaste sur le mobilier corse en général. «*Le corpus des œuvres comparées et leur confrontation aux sources archivistiques devra encore s'enrichir d'un plus grand nombre d'exemples, et l'investigation dans les cultures voisines, en Île-de-France, en Provence, en Italie ou en Angleterre, devra être poursuivie. L'identification des ateliers d'ébénisterie en Corse sera le couronnement de cette recherche.*» ■ Elisabeth MILLELIRI



Photo Pascal Renucci



UNE ÉQUIPE CORSE DANS LE CHAMPIONNAT NATIONAL

*Depuis le début de l'année,
la Corse compte une équipe
régionale de football américain
qui évolue dans le championnat
de France régional D4,
grâce à l'entente constituée
entre les Guerrieri d'Ajaccio
et les Mohawks de Bastia.*

Le 14 avril, au stade d'Erbaghjolu de Bastia, environ 200 spectateurs s'étaient réunis pour assister à un match de football américain opposant l'équipe corse de l'entente Mohawks-I Guerrieri à Notre-Dame de Marseille, pour le compte de la quatrième journée de régionale 4. Pour l'occasion, le petit stade de rugby accueillant la rencontre avait un air d'USA, les lignes de yards était tracées, le DJ venu animer les temps morts enchaînait les morceaux de R&B et la bannière étoilée flottait à côté de la bandera. Une belle fête et une belle promotion pour ce sport, avec pour seul bémol la défaite insulaire sur le score peu flatteur de 30 à 0. Un score finalement anecdotique pour un sport encore en construction dans l'île.

Le football américain, sport national outre-Atlantique, est un jeu collectif se pratiquant à onze contre onze et dont le but est de parcourir 10 yards (un peu plus de 9 mètres) en quatre essais. Si l'équipe en attaque y parvient, elle aura alors droit à quatre autres tentatives et ainsi de suite jusqu'à atteindre la zone d'en-but adverse (le touchdown). Si elle échoue, l'adversaire passe à l'attaque. Ce sport connu aux États Unis pour sa finale annuelle (le Superbowl) qui bat tous les records de diffusion, de rentabilité et d'extravagance lors des shows de mi-temps, se démocratise dans l'Hexagone depuis le premier championnat de France organisé en 1982. Il était donc normal que la Corse s'intéresse à ce sport et l'importe sur ses terres.

Après des débuts difficiles, des clubs formés puis dissous, deux ont réussi à s'extraire de la mêlée. C'est le cas des Mohawks de Bastia, né il y a deux ans. « Il y a eu d'autres clubs avant nous, mais faute de pouvoir s'agrandir, les associations ne tenaient pas. Nous avons créé ce club avec d'anciens joueurs » explique



le président du club bastiais Daniel Viti. L'équipe compte dans son effectif un head coach de niveau national : Pascal Roquier, ancien entraîneur du club de division 1, Les Molosses d'Asnières, qui a posé ses valises à Bastia.

En Corse-du-Sud, le foot US est porté par les Guerrieri d'Ajaccio, équipe née en 2010. Présidé par Jean-Jacques Giocanti, le club a d'abord choisi de s'affilier à l'International amateur american football league (IAAFL), domiciliée en Italie, ce qui lui a permis d'évoluer durant deux ans dans un championnat officiel international, celui d'Italie, qui se dispute de mars à juin. Fin 2017, cela dit, les deux équipes ont constitué une entente qui leur permet d'aligner une équipe corse dans le championnat de France régional D4, en tablant sur un réservoir d'une soixantaine de joueurs. Les matchs à domicile se jouent alternativement à Ajaccio, au stade de Vignetta (où s'est déroulé, le 28 janvier dernier, le premier match de cette saison, face au Blue Stars de Marseille) et à Bastia. « C'est une satisfaction aujourd'hui de pouvoir jouer dans ce championnat, souligne Daniel Viti. Nous nous entraînons chacun de notre côté durant la semaine et nous nous rejoignons à Corti les samedis pour des entraînements collectifs, ce qui rend les choses très difficiles dans un sport très tactique ».

Même si aujourd'hui le foot US n'en est qu'à ses débuts, Pascal Roquier est confiant sur la marge de progression de ce sport ici : « C'est déjà un grand moment d'arriver à organiser des rencontres

ici avec des équipes du continent. Je viens d'un club où trouver des joueurs était facile, il y a du monde, les gens tournent, essayent des sports, on peut éduquer les jeunes, ici le bassin est plus petit et il y a une concurrence avec le rugby. Il y a aussi beaucoup d'a priori, on nous dit souvent que c'est un sport violent, qu'on peut se blesser... Avec des matchs comme ça, on montre que ce n'est pas plus dangereux qu'autre chose. » Le développement nécessite maintenant de former de plus jeunes joueurs, un point qui fait encore défaut selon le coach : « Aujourd'hui, notre souhait est d'ouvrir une école pour les enfants. Ce sport, il faut le développer avec la jeunesse. Le problème avec les jeunes est que quand ils viennent tester le foot US, ça leur plaît, mais que lorsqu'on leur dit qu'il n'y a pas de compétition, ils s'en vont. »

Si le football américain manque encore d'assise en Corse, l'équipe régionale est déjà très bien intégrée dans son championnat. Pour Arnaud Paquet, entraîneur de Notre Dame, de nouvelles frontières ont été franchies : « Ce sport se développe, il y a de plus en plus de clubs et je pense qu'il y a des possibilités en Corse. Pour nous, c'est très agréable, on fait du sport pour rencontrer des gens, le foot américain est avant tout une aventure humaine et nous sommes très heureux d'être dans la même poule que les Corses. »

Le football américain s'implante donc en Corse. Et dans la région bastiaise, il pourrait bien partir à la conquête d'un public orphelin du soccer et en recherche d'autres expériences. ■ Pierre PASQUALINI

ACCOMPAGNER LES MALADES DE PARKINSON ET LEURS PROCHES

Le 11 avril dernier marquait la journée mondiale dédiée à cette affection neuro-dégénérative. L'occasion de mettre en lumière l'action que le comité régional de l'association France Parkinson tente de mener en Corse.

En France, on estime qu'environ 200 000 personnes seraient touchées par la maladie de Parkinson. En Corse, elles seraient un peu moins d'un millier. Pourtant, cette affection neuro-dégénérative reste de ces maladies dont on a forcément entendu parler, mais dont on sait finalement peu de choses. S'il existait déjà divers groupes de soutien dans l'île, il y a près de 3 ans, Antoinette Finidori a souhaité créer un comité régional de France Parkinson depuis son village de Bastelicaccia. Association reconnue d'utilité publique depuis une trentaine d'années, France Parkinson œuvre au quotidien afin d'apporter un soutien aux malades et à leurs familles, échanger sur la maladie, ses traitements et les aides existantes, mais aussi récolter des fonds pour la recherche et sensibiliser pouvoirs publics et médias. «*Je me suis proposée pour créer le comité régional car on m'a diagnostiqué la maladie de Parkinson il y a 7 ans. Comme je suis bientôt à la retraite, je me suis dit qu'il serait mieux que je m'occupe de ce qui me concerne plutôt que d'aller faire une autre activité*», pose Antoinette Finidori avec un trait d'humour.

Pas du genre à s'apitoyer sur son sort, cette professeure de lettres s'astreint désormais à distribuer tracts et affichettes auprès du maximum de médecins et de pharmacies insulaires, en espérant voir augmenter l'effectif de l'association. «*Mais sans beaucoup de succès pour l'instant*», regrette-t-elle. Une action de longue haleine qu'elle souhaite avant tout mener afin d'informer sur ce qu'est cette maladie. «*On a encore trop souvent tendance à considérer que Parkinson est une maladie de vieux. Or, l'âge moyen du diagnostic se situe autour de 58 ans, mais elle touche aussi des personnes beaucoup plus jeunes, autour de la quarantaine*». Due à un déficit en dopamine, un neurotransmetteur, la maladie de Parkinson entraîne une dégénérescence des neurones et affecte principalement le contrôle des mouvements. Elle se manifeste par un ensemble de symptômes et ses évolutions varient d'un individu à l'autre. «*Il y a autant de manifestations de la maladie que de malades*», dit Antoinette Finidori, précisant qu'à l'inverse des idées reçues, 30 %

10 clés pour mieux comprendre la maladie de Parkinson

- Les apparences**
Méfiez-vous des apparences
Laissez-moi vous expliquer
- La lenteur**
Je ne vais pas vite...
Soyez patient!
- Les traitements**
J'ai un traitement spécifique...
donné par mon neurologue
- La concentration**
J'ai du mal à me concentrer
Captez mon attention!
- Les personnes proches**
Je veux garder mon autonomie
Mais j'ai besoin d'aide!
- Tous différents**
Nous sommes tous différents
Regardez-moi!
- Les aides**
Ma maladie me coûte
Comment être soutenu?
- L'hyperémotivité**
Je suis hyperémotif
Rassurez-moi!
- Le mouvement**
Mes mouvements sont entravés
Encouragez-moi!
- Les fluctuations**
Je ne peux pas toujours prévoir mes activités
Rappelez-vous...

des malades ne présentent pas les tremblements que l'on croit caractéristiques de la maladie. Et précise-t-elle, «*On ne guérit pas de Parkinson, mais on peut en atténuer les symptômes et améliorer ainsi la vie des malades. La recherche médicale a fait beaucoup de progrès depuis quelques années, surtout depuis la découverte du Lévodopa*».

Cet infatigable bout de femme a déjà organisé plusieurs réunions à Ajaccio afin d'apporter un peu de soutien aux personnes touchées par la maladie. «*On est là pour écouter les gens et les aider quand on le peut. C'est une maladie qui isole beaucoup socialement, car on a peur d'affronter le regard des autres. Souvent, les gens viennent aux réunions car c'est le seul endroit où ils peuvent parler de leur maladie ou de celle d'un proche*». Dans ces réunions, il est aussi beaucoup question d'échanges autour des traitements pris par chacun et des difficultés du quotidien. Notamment celles liées à la quasi-absence de neurologues sur l'île et à la difficile prise en charge des malades qui en découle. «*On est obligés de partir sur le continent pour se faire suivre*», déplore Antoinette Finidori. En étroite collaboration avec le siège de l'association à Paris, elle met par ailleurs un point d'honneur à apporter aux malades des informations utiles sur leurs droits, et tente d'organiser des ateliers de sophrologie à destination des aidants, pour qui le quotidien est aussi éprouvant.

Aujourd'hui, le comité régional regroupe seulement 19 adhérents insulaires dont essentiellement des proches de malades. «*C'est très peu*», reconnaît Antoinette Finidori qui ne désespère pas: «*Depuis quelques mois, j'ai eu plusieurs coups de fil de gens d'un peu partout en Corse qui ne peuvent pas forcément venir aux réunions, mais avec qui on pourrait peut-être faire quelque chose ponctuellement*».

En attendant, loin de se décourager, elle essaye de faire connaître son association comme elle peut. Elle a ainsi par exemple participé à l'émission I Sapientoni sur Via Stella, toujours avec cet espoir de rendre sa structure plus visible dans la société insulaire. ■

Manon PERELLI

Contact:

Antoinette Finidori

06 87 24 23 39

franceparkinson2A@orange.fr

Ou par le biais de la page Facebook France Parkinson 2A





INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION DE SOCIETE

N° 01

KALLIGEO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Forum du Vazzio
Zone Industrielle du Vazzio
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 10/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination sociale** : **KALLIGEO** **Siège social** : Forum du Vazzio, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 AJACCIO **Objet social** : géomètre-topographe. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 2000 euros **Gérance** : Monsieur Ghjuvanni Antone AN-DREOZZI, demeurant résidence les Dragonniers, porte A, parc Berthault, 20000 AJACCIO Monsieur Bernard Paul Antoine RAIMONDI, demeurant 2, rue Miss Campbell, 20000 AJACCIO. **Immatriculation** de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

EMPIRE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lot. Sulana
23, rue des Capucines, 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privée en date à BORGIO du 3 avril 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : **EMPIRE** **Siège** : Lot. Sulana, 23 rue des Capucines, 20290 Borgo **Durée** : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : Vente en ligne de prêt à porter accessoires ; Sous réserve des dispositions légales chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmissions des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président** : Monsieur Cyril Spiga, demeurant Lot Sulana, rue des Capucines, 20290 Borgo **La Société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 03
Fiduciaire Ile de France Méditerranée

F.I.F.M

1, rue Notre Dames de Lourdes
20200 Bastia
Tel : 04.95.34.84.34

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière, immatriculée au R.C.S de BASTIA, dénommée **SCI VALERY**, au capital de 25.000 € constitutif d'apports en numéraire exclusivement, ayant pour **objet** l'acquisition, la construction, l'exploitation par location ou autrement et l'administration de tous biens ou droits immobiliers bâtis ou non en vue de sa conservation et de sa gestion, éventuellement l'aliénation de ces immeubles au moyen de vente, échange ou apport en société. Le **siège** est fixé à BASTIA (20200) - 25 Rue César Campinchi, Madame **Anne-Marie VALERY**, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20200) - Résidence Le Sophros est nommée **gérant** pour une durée illimitée ; Les statuts prévoient une clause relative à l'agrément des cessionnaires de parts sociales donné par tous les associés.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 avril 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée : **Dénomination sociale** : **SARL AP GESTION** ; **Siège** : Lieu dit Stiletto - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio ; **Objet** : La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition, la gestion, l'exploitation de résidences hôtelières, résidences de tourisme et la location meublée de tourisme. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement. **Capital** : 10.000 Euros **Durée** : 99 ans ;

Le premier **Gérant** de la Société est, pour une durée de 5 ans, Mr **PRUNIER Marc Antoine**, né le 13 septembre 1975 à Nice (Alpes Maritimes), domicilié Route de Mezzavia - 20000 AJACCIO, qui déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAN GIULIANO du 20/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination sociale** : **SAVERIU LOCATION** **Siège social** : Domaine Fiore d'Alesani, 20230 San Giuliano **Objet social** : Location de tous matériels et outillages et plus principalement de matériels agricoles ou de BTP, Location d'engins et véhicules roulants **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1000 euros **Gérance** : **François Xavier CECCOLI**, demeurant Fiore d'Alisgiani, 20230 San Nicolao **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06/04/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CAP PEINTURES**
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 200 euros
SIÈGE : Lieu-dit Mucchieta, 20238 Mor-siglia
OBJET : La société a pour objet l'application de toutes sortes de peintures, la pose de Placoplatre, de parquets l'enduisage sur tous supports (ciment, plâtre, goudron), la pose de carrelage. Le sablage et l'aéogommage de tous supports. La pose de papiers peints ainsi que de tous revêtements.
DUREE : 50 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 15 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur **Clément, René, Ange-François PAOLI**, demeurant 36 Boulevard PAOLI, 20200 BASTIA, **IMMATRICULATION** : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 12/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **CUPPIETA II**
Siège social : 2, rue Jacques Faggianelli 20200 Bastia
Objet social : Acquisition, gestion et location de tous patrimoines immobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1.000 Euros, constitué d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur **Pierre, Jean, Bruno, MONTI**, demeurant 2, Rue Neuve, Saint Roch 20200 BASTIA,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/02/2018 il a été constitué une société **Dénomination sociale** : **N2J AUTO-MOBILE** **Siège social** : Hameau Caroneo 20290 Monte, 20290 Monte **Forme** : SARL Unipersonnelle **Sigle** : **N2J AUTO** **Nom commercial** : **N2J AUTOMOBILE** **Capital** : 300 € **Objet social** : Réparation/Vente de Véhicules Automobile, vente de pièces détachés neuve et d'occasion. **Gérant** : Jean Jacques NICOLAÏ, Hameau Caronéo, 20290 Monte **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 09

OSTERIA DI SAN MARTINU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 €
Siège social : Ld Ruzu
20253 Patrimonio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Patrimonio du 3 avril 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

OSTERIA DI SAN MARTINU

Siège : Ld Ruzu, 20253 Patrimonio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2000 €

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant, brasserie, la fabrication et la vente de plats à consommer sur place ou à emporter.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, et tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom. Toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément préalable donné par décision collective extraordinaire des associés.

Présidente : Mme **GROSSI Audrey**, demeurant Ld Ruzu, 20253 Patrimonio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/04/2018, il a été constitué une Société Civile dénommée :

V4

Siège social : lieu dit chjosura, 20230 Linguizzetta

Capital : 1.000 €
Objet : L'acquisition, la gestion et l'administration de titres de participations en vue de la constitution d'un groupe de sociétés,

Gérant : M. **VENTURINI Ange François** Lieudit CHJOSURA, 20230 LINGUIZZETTA

Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sarrrola-Carcopino du 16/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :

CORSE ACCASTILLAGE

Siège social : Centre Commercial Atrium, Lieu dit Pernicaggio, 20167 Sarrrola-Carcopino

Objet social : Vente d'accastillage et de matériels pour bateaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 15.000 euros
Gérance : M. **Olivier, Claude, Philippe BROCHARD** demeurant 24 Colline du Golfe de Lava, 20167 Appietto

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

PACO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Alzitone
Ancartorta, 20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ghisonaccia du 16/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **PACO**

Siège social : Lieu-dit Alzitone, Ancartorta, 20240 Ghisonaccia

Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, l'administration et la gestion par location ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame **Carole COSTANTINI**, demeurant à Ldt Alzitone, Ancartorta, 20240 Ghisonaccia ;

Monsieur **Nicolas STOYANOVITCH**, demeurant à Ldt Alzitone, Ancartorta, 20240 Ghisonaccia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 21 mars 2018, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **HOPE**,

SIEGE SOCIAL : 88 Rue Fesch, AJACCIO [20000]

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de vente de bijoux et d'accessoires de mode.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 5000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

PRESIDENT : Monsieur **Sylvain, Pierre, Jean GUGENHEIM**, demeurant Immeuble Le Chypre 1, Résidence des Iles, Route des Sanguinaires, AJACCIO [Corse],

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

L.S. BRODERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
24, rue Jean-Paul Pandolfi
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PROPRIANO du 17 avril 2018 il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **L.S. BRODERIE**

Siège : 24, rue Jean-Paul Pandolfi, 20110 Propriano

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Broderie textile, personnalisation et vente d'objets et de vêtements personnalisés à destination des professionnels et des particuliers

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame **Laurence, Emilie SAUTER**, demeurant 7, lotissement Callanova, 20110 Belvédère Campomoro

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 01/03/2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **AC IMMOBILIER**

Siège social : RN 194, Baléone, Centre B, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :
- M. **Mathieu, Octave, Gilbert CASALONGA**, demeurant Lieu-dit Rotajolo, Agosta Plage, 20166 Porticcio,

- Mme **Audrey, Toussainte ANTONA**, demeurant Lieu-dit Rotajolo, Agosta Plage, 20166 Porticcio,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/04/2018, il a été constituée une SASU dénommée : **SOLARIS HABITAT** **Siège social** : 7 avenue des Crêtes 20000 AJACCIO. **Capital** : 100 euros. **Objet** : Vente de produits solaires et habitat. **Président** : M. **MOLINAS Franck**, 7 avenue des Crêtes 20000 AJACCIO. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à CALVI du 12/04/2018 il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **GVP**

Siège : CALVI [20260], route d'ajaccio Lieudit tramariccia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA

Objet : - L'acquisition, la propriété, la construction, la prise à bail, ou autrement, de tous Immeubles bâtis ou non bâtis ; l'administration et la gestion du patrimoine immobilier constitué, - Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. - Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. Et plus particulièrement l'acquisition du lot 9 (appartement). Dans une copropriété située à 20260 CALVI, Lieudit "Basse Ville", cadastrée AH 193, - La mise en valeur de ces immeubles et biens immobiliers, la transformation des constructions déjà existantes par tous travaux ;

- Et, généralement pour réaliser cet objet ou en faciliter la réalisation, toutes opérations quelconques immobilières, mobilières ou financières, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Capital social : 1.000 €

Apports : en numéraire uniquement

Gérant : Madame **Evelyne Louise Georgette MOUTTET**, Epouse de Monsieur Gérard PERQUY, demeurant à CALVI [20260], les jardins de Cardellu, bât B

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants. Toutes autres cessions doivent être autorisées par une décision des de la collectivité des associés.

Capital social : 1.000 €

Apports : en numéraire uniquement

Gérant : Madame **Evelyne Louise Georgette MOUTTET**, Epouse de Monsieur Gérard PERQUY, demeurant à CALVI [20260], les jardins de Cardellu, bât B

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants. Toutes autres cessions doivent être autorisées par une décision des de la collectivité des associés.

Capital social : 1.000 €

Apports : en numéraire uniquement

Gérant : Madame **Evelyne Louise Georgette MOUTTET**, Epouse de Monsieur Gérard PERQUY, demeurant à CALVI [20260], les jardins de Cardellu, bât B

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants. Toutes autres cessions doivent être autorisées par une décision des de la collectivité des associés.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/04/2018, il a été constituée une Société **Dénomination sociale** : **THITHETHO**

Siège social : Chioso Gavinu, Santa Severa, 20228 LURI **Forme** : SASU **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : Menuiserie, pose et agencement. Bâtiment tous corps d'état, gros œuvre, second œuvre. Aménagement de bureaux et hangars.

Président : Monsieur **Hugues PRALIAUD** demeurant : Chioso Gavinu, Santa Severa, 20228 LURI élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 avril 2018, il a été constituée une Société : **Dénomination sociale** : **3AC**

Siège social : Résidence Aria Maria, Bât D, 20600 Bastia

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 500 €

Objet social : La propriété et l'administration des biens immobiliers qui lui sont apportés ou qu'elle achète.

Gérance : Monsieur **AZZOUZI Azeddine**, demeurant Résidence Aria Maria, Bât D, 20600 BASTIA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.



**Etude de Maître
Marthe POGGI**

Notaire associée à Bastia
(Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 39, boulevard Paoli, le 16 avril 2018, enregistré à BASTIA - SERVICE DE L'ENREGISTREMENT, le 17 avril 2018, sous les références 2018 N 145, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La société est dénommée : **SCI GLAM**

Le siège social est fixé à : Santa-Maria-Di-Lota [20200], Lieu-Dit Trangali.

La société est constituée pour une **durée** de quatre-vingt-dix-neuf [99] années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Le capital social est fixé à la somme de : CENTS EUROS [100 €].

Les apports en numéraire sont d'un montant de CENTS EUROS [100 €].

Les **co-gérants de la société** sont Monsieur **Marc-Antoine LODOVIGHI** et Madame **Marie-Ange GRIMALDI**.

Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis
Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/04/2018, il a été constituée une Société **Dénomination sociale** : **AZURU PISCINES** **Siège social** : Les Lièges - Lieudit Padulella, 20137 LECCI **Forme** : SASU **Capital** : 100 Euros **Objet social** : - L'achat, la vente, la pose, l'installation, l'entretien de piscines et de SPA, et toutes activités annexes, connexes et complémentaires, réalisation de filtration, étanchéité, - La commercialisation, la construction, l'entretien, la vente de tous produits de traitement de l'eau, pompes à chaleur, et de tous accessoires pour piscines, ainsi que la réalisation de toutes activités et opérations se rattachant à l'objet sus-indiqué **Président** : Monsieur **Thomas Desprairies** demeurant : Les Lièges - Lieudit Padulella, 20137 LECCI élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

SCI JALLY

Les Horizons Bleus, 20200 Bastia
Société en cours d'immatriculation

Suivant acte sous seing privé en date du 11 avril 2018, il a été constitué une Société Immobilière au capital de 1000 euros.

Ayant pour objet : La gestion, l'achat la construction vente de tout biens mobiliers et immobiliers en France et dans le monde entier ainsi que l'acquisition de terrains pour l'édification d'immeubles à usage commercial ou domestique ainsi que la vente en totalité ou en fraction des dits immeubles ou biens.

La **dénomination sociale** est **SCI JALLY**. La **durée de la société** est fixée à 99 années à compter du 11/04/2018.

Le **capital** est de 1000.00 €, ce montant a été intégralement versé, divisé en 100 parts de 10 € chacune. La **société est gérée et administrée** par Mr **Hamouachy Karim** né le 25/05/1971 à Ouchanen Temsama et demeurant à : Résidence les Horizons Bleus, 20200 Bastia. Désigné par l'avis constitutif du 11/04/18, qui a à cet effet la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus pour une durée non limitée. La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, Le Gérant, Hamouachy Karim.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à Carcheto-Brustico du 17/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : CASTELLU D'OREZZA

Siège : Carcheto-Brustico, 20229 (Haute-Corse)

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Exploitation de maison d'hôtes, chambres d'hôtes, Gîtes..

Président : Monsieur **André Jean-Louis Gour**, demeurant Carcheto-Brustico, 20229 (Haute-Corse)

La **Société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SASU "CENTRE FORMATION LOISIR NAUTIQUE INSULAIRE"

Siège : 3, rue Spinola - 20200 BASTIA

Objet : La location vente de bateau, jet ski, planche à voile, moto, vélo, vélo électrique, neuf ou occasion, la co-gestion de bateau privé, la surveillance à flot, un centre nautique de formation, bateau-école, le coaching

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Président : Monsieur **Jean MALPELLI** demeurant Bât 23 B - Cité Aurore - 20600 Bastia

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/03/18, il a été constitué la SCI dénommée **WRIGHT**. **Siège social :** hameau de Cavu, Ste Lucie de porto vecchio 20144 Zonza. **Capital :** 1000 euros. **Objet :** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance :** M. **ERIC GUERCHON**, hameau de Cavu, Ste Lucie de porto vecchio 20144 Zonza. **Cessions** soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 11/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

MASCLET RESTAURATION

Siège social : 23, Boulevard Dominique Paoli, 20090 Ajaccio

Objet social : Brasserie, Snack, restaurant

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 €uros

Gérance : M. **Anthony, Stéphane, Raymond MASCLET**, demeurant 17, Avenue Mont Thabor, Résidence La Pinède, Bât C, 20090 Ajaccio, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/04/2018 à Ajaccio, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes

Dénomination : SAS QUALISOL 2A

Objet social : Tous travaux de maçonnerie générale, carrelage, plâtrerie, briqueteur

Siège social : Rés les Palmiers, Bât A4, 4 avenue Maréchal Moncey, 20090 Ajaccio

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Président : M. **Alvan Frédéric**, demeurant res les Palmiers, Bât A4, 4 avenue Maréchal Moncey, 20090 Ajaccio

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SAS " AGEP "

Siège : 8, Rue Miot - 20200 BASTIA

Objet : Travaux de plomberie, climatisation, chauffage, VMC, tous travaux d'électricité et de second oeuvre

Durée : 99 années

Capital : 500 euro

Président : Monsieur **Denis ANTONELLI** demeurant 750, route de Mezza Costa - 20290 BORGO

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

MODIFICATION GERANT**SCI CLOTHILDE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 15.244,90 euros

Siège social : 14, Route de Fort de Toga

20200 Ville di Pietrabugno

432428100 RCS Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 29/03/18, l'AGO a nommé :

Mme DE BERNARDI Michèle, demeurant 14 Route des Crêtes - 20200 Ville de Pietrabugno, en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur VIALE René.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

MICKA CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 75.000 euros

Siège social :

35, Lot du Moulin à Vent

20220 Ile-Rousse

"530493766" RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 28/02/2018, l'associé unique a adopté la modification suivante : Mr EIRAS ALVES Mickael, demeurant 35 Lot. du Moulin à Vent, 20220 Ile-Rousse, a été nommé gérant en remplacement de Mme EIRAS ALVES Isabelle, démissionnaire pour raison personnelle, à compter du 01/03/2018.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :

* **Ancienne mention :**

Mme EIRAS ALVES Isabelle, exerce la gérance de la Société sans limitation de durée. »

* **Nouvelle mention :**

« Mr EIRAS ALVES Mickael, exerce la gérance de la Société sans limitation de durée. » Le reste de l'article reste sans changement.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

SARL «OPTIQUE VISION»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège Social :

13, Rue Docteur Del Pellegrino

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio sous le numéro

409 574 654

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Par assemblée en date du 29 décembre 2017, la collectivité des associés a décidé de nommer Monsieur TORRE Jean, Charles, Né le 06/09/1949 à Ajaccio, demeurant Résidence des Iles - Le Chypre 1 - 20000 AJACCIO, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société en remplacement de MME TORRE Marie Hélène, gérante démissionnaire, à compter du 1er Janvier 2018. RCS d'AJACCIO.

SARL «TORRE OPTIQUE»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège Social :

13, Rue Docteur Del Pellegrino

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio sous le numéro

432 625 689

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Par assemblée en date du 29 décembre 2017, la collectivité des associés a décidé de nommer Monsieur TORRE Jean, Charles, Né le 06/09/1949 à Ajaccio, demeurant Résidence des Iles - Le Chypre 1 - 20000 AJACCIO, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société en remplacement de MME TORRE Marie Hélène, gérante démissionnaire, à compter du 1er Janvier 2018. RCS d'AJACCIO.

AJAC'S IMMOBILIER

S.C.I. au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Parmentil

Route Porto-Vecchio, 20169 Bonifacio

822 368 221 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DES COGERANTS

Aux termes d'une délibération en date du 29/11/2017, l'AGE prend acte de la démission de M. Alain LEBRUN et Mme Françoise LAPOTRE (épouse LEBRUN) de leurs fonctions de cogérants et décide de nommer en remplacement Mme Alexandra, Jessica CHADOURNE à compter de ce jour. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Alain, Jean Marie LEBRUN et Mme Françoise LAPOTRE (épouse LEBRUN) a été remplacé par celui de Mme Alexandra, Jessica CHADOURNE. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

SCI JAL

Société Civile

Au capital de 440.577,66 €

Siège social :

11, Boulevard Fred Scamaroni

20000 Ajaccio

417 721 511 R.C.S. Ajaccio

Suivant assemblée générale du 11 avril 2018, les associés ont décidé de nommer Madame Angèle ETTORI veuve LELONG demeurant à AJACCIO (20000), 11 boulevard Fred Scamaroni, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Jean-Jacques LELONG, décédé le 20/01/2017.

Pour avis.

SARL CORSICA ICE

Au capital de 1000 €

Siège social :

Chez Mme PRECETTI Simone

20170 San Gavino Di Carbini

RCS Ajaccio 490 820 917

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Mars 2018, il a été décidé de nommer Mme GRIMALDI Aurore demeurant lot 27 Turriccioli 20137 Porto-Vecchio, en qualité de nouvelle gérante, à compter du 10 Avril 2018, pour une durée illimitée, en remplacement de Mme PRECETTI Simone gérante démissionnaire.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis, La Gérance.

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Décembre 2017, les associés de la **SARL CAP BTP** [822 286 613] dont le siège social est sis à ROGLIANO - 20247 ROGLIANO ont décidé la modification suivante avec effet au 1er Décembre 2017 :

- **Changement de Gérant :** Les associés ont pris acte de la démission de Madame MOZZICONACCI épouse CARLES Anne Lidia Berthe de ses fonctions de Gérante et nomment en ses lieu et place Madame MARI Laetizia demeurant à ROGLIANO - 20247 ROGLIANO. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

N° 37

S.I.E.C "LE REGENT"

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège social : 14, Route des Crêtes
 Chez M. Viale Rene
 20200 Ville de Pietrabugno
 RCS Bastia 533673984

Aux termes d'une délibération en date du 29/03/18, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur René VIALE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante statutaire Mme DE BERNARDI Michèle, demeurant 14 Route des Crêtes - 20200 Ville de Pietrabugno, pour une durée illimitée à compter du 29/03/18. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Mme DE BERNARDI Michèle a été substitué à celui de Monsieur René VIALE.

Pour avis,
 La Gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 38

JACS

SARL au capital de 15.000 €
 Siège : Centre Commercial
 "Le Stiletto" Lieu-dit Stiletto
 20090 Ajaccio
 509145835 RCS de Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du Centre Commercial "Le Stiletto", Lieu-dit Stiletto, 20090 AJACCIO au **110 rue Jean de BERNARDY, 13001 MARSEILLE** à compter du 30 mars 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

N° 39

MARLI

Société par Actions
 Simplifiée Unipersonnelle
 Au capital de 1.000 €,
 Siège social : Lotissement 358
 St Cyprien, 20137 Lecci
 RCS Ajaccio 804 869 550

Aux termes de la décision du 25 mars 2018, le président a décidé, le transfert du siège social de Lotissement 358 ST CYPRIEN, 20137 LECCI à **LIEU DIT PIROTHIACCE 20221 SANTA-MARIA-POGGIO** Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 40

SCI CLIO,

Capital : 304,90 €
 Siège social :
 Grosseto Prugna [20128], Lot n°23
 Lieu-dit Marincaj di Viva
 Les Hauts de la Résidence du Golfe
 RCS Ajaccio 389 499 393

Il résulte de la décision des associés prise en AGE du 03/04/2018, de transférer le siège social à compter du 03/04/2018 à **Porticcio [20166] 705, Boulevard Marie Jeanne Bozzi**.
 Dépôt au RCS d'AJACCIO.

N° 41

AVIS

Le 19.02.2018, l'age de la **sc scf conca**, quartier du gay 13480 Cabries, capital 1500euros, rcs Aix en provence 513500660, transfère le siège au **lieu dit tarriccia, 20141 Marignana**, objet : location de terrains et d'autres biens immobiliers, durée: 99 ans. Rad Aix en provence immat ajaccio.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 42

SAS CORSPORTACTION

Société Par Actions Simplifiée
 Au capital de 6000.00 euros
 Siège social : 5, Résidence Sainte Anne
 20217 Saint-Florent
 829 451 517 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2018, il résulte que :
 - L'objet social de la société a été étendu, à compter de ce jour, aux activités et opérations suivantes :
 - La restauration (petite ou grande licence restaurant).
 - La vente de plats à emporter.
 - La vente sur le web de matériels et d'équipements sportifs et nautiques.
 - L'organisation d'événements et activités récréatives sportives et nautiques.
 - L'organisation et la vente de séjours ; tous services se rapportant aux activités récréatives etc ...
 - La prestation de services de conseil, d'accompagnement de formation, professionnel et tout public.
 En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
 Le représentant légal.

N° 43

MUVRINI GESTION

SAS au capital de 38.112,25 euros
 OREGEC - 12 Quai des Martyrs
 Immeuble Marevista
 BP 122 - 20292 Bastia Cedex
 411 773 245 RCS Bastia

Par décisions du Président en date du 3 avril 2018, il a été pris acte de la nomination de M. Jérôme SCHONFELD, demeurant 127 route de Saint-Fortunat, 69400 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR, en qualité de nouveau Président, à compter du 29/12/2017 pour une durée de 2 ans, en remplacement de M. Mathieu COTTE-DUMOULIN demeurant 26 rue Sala, 69002 LYON, ancien Président nommé Directeur Général, à compter du 29/12/2017 pour une durée de 2 ans, en remplacement de M. Jérôme SCHONFELD, conformément à l'article 17 des statuts.

Pour avis au RCS de BASTIA.

N° 44

AVIS

Le 19.02.2018, l'age de la sas comalex quartier du gay ch des cardelino 13480 Cabries, capital 38112euros, rcs aix en provence 300648334, acte la nomination de Gregory Conca sis lieu dit tarricia 20141 Marignana et Stephane Conca sis 3 parc belvedere r sylvestre frasseto 20000 Ajaccio comme nouveaux directeurs généraux et transfère le siège au domicile du directeur général Gregory Conca sis **lieu dit tarricia 20141 Marignana**. Rad Aix en provence immat. Ajaccio.

N° 45

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
 Spécialiste en droit fiscal
 et droit douanier
 32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
 Tel : 04.95.37.64.79
 Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 05.03.2018, les associés de la société « **A PIAZZETTA** », SAS au capital de 10.000 Euros, dont le siège est C/o Mr SAULI, Lot. 3, Saint-Cyprien, 20137 LECCI (RCS AJACCIO 829 177 872), a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.
Dénomination – Siège social – Objet – Durée : Ils sont inchangés.
Capital : Il reste fixé à 10 000 euros divisé en 100 parts de 100 € chacune entièrement libérées.
Gérance : Monsieur Alexandre, Sébastien ANDREANI, né le 30 août 1982 à Porto-Veccchio, demeurant 8 rue Colonel Quenza, 20137 PORTO-VECCCHIO, est nommé Gérant, sans limitation de durée à compter du 05 mars 2018.
 Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 46

PREMIUMIMMO

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1000.00 €
 Siège social : Avenue Nicolas Pietri
 20090 Ajaccio
 531 609 279 RCS Ajaccio

**AVIS
DE TRANSFORMATION**

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2018, les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

Forme : Société à responsabilité limitée
 Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Le capital social de mille euros, entièrement libéré, est réparti en parts sociales entre les associés dans la proportion de leurs droits.

La même assemblée a pris également les décisions suivantes :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 31/03/2018, aux activités suivantes :

- La location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services hôteliers ;

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 47

U FUCONE

Société Civile Immobilière
 Au capital de 200 euros
 Siège social : I Malacini, Quercitello
 20237 La Porta
 819.754.284 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date de LA PORTA du 13 Avril 2018, il a été modifié l'objet social de la Société U FUCONE comme suit :

*** Ancien objet social :**

Achats ; Ventes ; Locations de tous biens immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

*** Nouvel objet social :**

Achats ; Ventes ; Locations de tous biens immobiliers et Locations immobilières à usage de résidence de tourisme et toutes activités para-hotelière. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 48

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/03/2018 à San Nicolao, enregistré au Service des Impôts de Bastia, le 28/03/2018 Dossier 2018 09800, ref 2018A00461

- M. Pierre Félix Mariani et son épouse Mme Benoîte AGOSTI demeurant ensemble Moriani Plage 20230 SAN NICOLAO mariés sous le régime de la communauté légale le 16/10/1982 à San Nicolao. Tous deux de nationalité française, Nés, savoir :

Monsieur, né le 19/10/1946 à San Nicolao [2B],

Madame, née le 04/04/1953 à Panche-raccia [2B],

Identifié au Siren 342 793 593 00019

A confié à :

- Monsieur Felice FORFORA, né le 25/11/1966 à Pompei [Italie], de nationalité Italienne, demeurant Immeuble San Nicolao, Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Débit de boissons, licence quatrième catégorie situé à Immeuble I Rustinchi, Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO,

Pour une durée d'un an à compter du 06 avril 2017 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis,

N° 49

**Maître Vanina GENNARI**

Avocat

52, Cours Napoléon
20000 Ajaccio**AVIS DE LOCATION
GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 février 2018, enregistré à la Recette d'Ajaccio, le 17 avril 2018, n°2018/ 12108, La SARL Julien Jet Organisation, dont le siège social est situé Lieudit Saparella 20138 COTI CHIAVARI, RCS Ajaccio : 504 787 185 a donné en location gérance à la Société par Actions Simplifiée, Julien Jet Aventure dont le siège social est situé Port Charles Ornano 20090 AJACCIO, RCS d'Ajaccio : 810 832 667 le fonds de commerce, d'organisation de randonnées en jets ski ou de quads, location de jets ski ou de quads, location de bateaux pour une période de une année qui commence le 1er février 2018 renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

N° 50

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/01/2016 fait à porticcio, - La société L'ORIZONTE, SARL au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est fixé Centre Commercial Porticcio Plage, Ldt Marincaja di Viva Grosseto Prugna 20166 Grosseto Prugna, immatriculée au RCS AJACCIO 410 354 427, représentée par M. Paul-François CAVALLI, son gérant, A confié à :

- La société L'AVENTURE GOURMANDE, SARL au capital de 2.000 Euros, dont le siège est fixé Centre Commercial Porticcio Plage, Ldt Marincaja di Viva 20166 Grosseto Prugna, immatriculée au RCS AJACCIO 539 504 902, représentée par M. Jean Louis CHIOCCA, son gérant, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restauration situé à Centre Commercial Porticcio Plage, Ldt Marincaja di Viva Grosseto Prugna 20166 Grosseto Prugna, connu sous le nom de L'ORIZONTE ; Pour une durée d'une année à compter du 01/01/2016 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis,

N° 51

AVIS

Aux termes d'un acte SSP à SOLENZARA, le 1er juin 2017. Madame Alexandra Nativité LUCCHINI, demeurant à Solenzara - 20145 SARI SOLENZARA, A donné en location-gérance à : La société HOTEL LA SOLENZARA BAR GLACIER, SARL au capital de 7.622,45 Euros, Solenzara - 20145 SARI SOLENZARA, 384 634 846 RCS AJACCIO, La moitié d'un fonds de commerce d'hôtellerie saisonnière sis et exploité à Solenzara, 20145 SARI SOLENZARA, pour une durée de trois ans (3 ans) ans, à compter du 1er juin 2017 et pour prendre fin le 31 mai 2020, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année.

N° 52

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 31/12/2017 il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à Corte en date du 01/04/2003, pour une durée de 1 année renouvelable par tacite reconduction, entre : Mademoiselle Valerie BARTOLI, 1 Place Padoue, 20250 Corte au profit de Mademoiselle Monique ACQUAVIVA, 16 Avenue du Pt Pierucci, Villa l'olivier, 20250 Corte portant sur un fonds de commerce de : Boutique U Granaghju Vente et fabrication de produits locaux et autres sis et exploité au 2 Crs Paoli, 20250 Corte.

Pour unique insertion,

AVIS DE CESSION

N° 53

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 30 mars 2018, enregistré au Service des Impôts d'AJACCIO le 11 avril 2018, référence 2018 A 00538.

La société SECAN, Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros, ayant son siège social est situé 8, rue des Pérots, Zone Artisanale d'Usseau - 17220 Sainte-Soulle, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de la Rochelle sous le numéro 518 740 642. A CEDE à la société VIANOR AJACCIO, Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros, ayant son siège social est situé route d'Alata, fontaine des Prêtres - 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 831 825 427, un fonds de commerce de vente, achat et montage de pneumatiques et de pièces détachées de véhicules automobiles, sis et exploité 16 lotissement du Stiletto, route de Mezzavia - 20090 AJACCIO, moyennant le prix de 95.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30 mars 2018. L'acquéreur sera immatriculé au R.C.S. d'AJACCIO. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et, pour toutes correspondances, cabinet Sofiral, sis 23 cours général Leclerc, BP 873, 20192 AJACCIO cedex 4.

Pour avis,

N° 54

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/03/2018 à Ajaccio, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio, le 16/04/2018, Dossier 2018 12061, ref 2018 A 00561. M. Christian Denis PACCOSI, né le 12 octobre 1967 à AJACCIO (2A), demeurant 20 Avenue Impératrice Eugénie 20000 AJACCIO, immatriculé au répertoire de la chambre de métiers sous le numéro 401 464 250.

A VENDU A : La Société "PCMA", SAS au capital de 2.000 Euros, dont le siège social est 20 Avenue Impératrice Eugénie 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS AJACCIO 837 883 826, représentée aux présentes par son Président M. Pierre LUCCIONI, dûment habilité à cet effet, Un fonds de commerce de "restauration rapide", sis et exploité 20 Avenue Impératrice Eugénie 20000 AJACCIO. Moyennant un prix de vingt deux Mille Euros [22.000 €]. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2018. Les oppositions éventuelles seront adressées, à l'adresse du fonds cédé.

Pour insertion,

N° 55



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"

3, avenue Eugène Macchini

B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.76.76

Fax : 04.95.51.15.08

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par : Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 28 mars DEUX MILLE DIX-HUIT enregistré à SPFE AJACCIO le 11 /04/2018 Dossier 2018 11614 référence 2018 N 00122 Monsieur Jean, Paul POGGIOLI, Gérant de société, demeurant à UCCIANI (Corse-du-Sud) Lieudit "Sarraginasca", célibataire. Né à AJACCIO (Corse-du-Sud) le 13 février 1948.

A CEDE A : La Société dénommée RELAIS POGGIOLI, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) Station Service Poggioli - Mezzavia identifiée sous le numéro SIREN 833799968 RCS AJACCIO.

1 / Un fonds de commerce de STATION SERVICE connu sous le nom de RELAIS POGGIOLI situé et exploité à AJACCIO (Corse du Sud) Mezzavia, station-service Poggioli

Prix : CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour 99.500,00 €

- aux éléments corporels pour 500,00 € Prise de possession à compter du 28 mars 2018.

2/ résiliation du contrat de location gérance. Le bailleur Monsieur Jean Paul POGGIOLI et Le locataire gérant la société dénommée RELAIS POGGIOLI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) Station-service Poggioli, N° SIREN 519107767 RCS AJACCIO, ont révisé amiablement, à compter du 28 mars 2018, le bail conclu entre aux termes d'un acte sous seing privé. Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique, Me Charles SANTUCCI.

RECTIFICATIF

N° 56

RECTIFICATIF

Concernant le déménagement du siège social de la **SAS SOCIETE NOUVELLE NETTOYAGE IMPERIAL** du 8, Rue Paul Colonna d'Istria - 20090 Ajaccio au Les collines d'Aspretto - Immeuble le Florine bât B - 20090 Ajaccio ; Il fallait lire que le déménagement a été effectif au 1er Avril 2018 en lieu et place du 1er Mars 2018.

N° 57

AUTOS PERFORMANCE

S.A.R.L. au capital de 10.000 Euros

Siège social : Quarcio

Rés les Chênes Verts

Grosseto Prugna, 20166 Porticcio

788 421 295 RCS Ajaccio

RECTIFICATIF

Adresse du liquidateur Monsieur Jean Marie PEYRAT, demeurant Quarcio Res les Chênes Verts-Grosseto Prugna, 20166 PORTICCIO. Le siège de la liquidation est fixé Quarcio Res les Chênes Verts-Grosseto Prugna., 20166 PORTICCIO.

Pour avis,
Le Liquidateur.**CHANGEMENT REGIME
MATRIMONIAL**

N° 58



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"

3, avenue Eugène Macchini

B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.76.76

Fax : 04.95.51.15.08

**CHANGEMENT
DE RÉGIME MATRIMONIAL**Information préalable
(article 1397 al 3 du c.c.v.)

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini office notarial n° 20004, le TREIZE AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT Monsieur Gérald, Hilaire, Joachim POKRZYWA et Madame Francine, Jane NICOLI son épouse demeurant ensemble à PORTO VECCHIO (Corse-du-Sud) lieudit "Araggio" - SAN GAVINO DI CARBINI mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MARSEILLE (1er arrondissement, Bouches-du-Rhône) le 15 juillet 1965, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Olivier LE HAY Notaire associé, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

**PROCÉDURE ADAPTÉE
(MONTANT INFÉRIEUR À 144.000 € HT)**

CCI2B/DET/2018.036

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

La conception, le développement et la maintenance d'un site web destiné à promouvoir les produits touristiques Intégrés dans les territoires partenaires du projet européen SISTINA

Lieux d'exécution : Hôtel Consulaire

Type de marchés : Services

Nomenclature Européenne CPV :

72413000-8 / Services de conception de sites WWW (World Wide Web)

Caractéristiques principales :

Il s'agit de concevoir un site de promotion des activités touristiques proposées par les entreprises du territoire transfrontalier, avec la possibilité de faire des commentaires pour évaluer les services offerts, en vue d'augmenter l'attractivité et inciter à l'étalement de la saison.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12 II, 27 et 34.1.1°a) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Mode de dévolution :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'achat de cette prestation.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 115/A07BIA02901

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou **téléchargement sur le site : www.ccihc.fr**

LE DOSSIER SERA ADRESSÉ AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des **articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics ou privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 15 Mai 2018 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- Des garanties et capacités techniques et financières,

- De l'expérience et référence professionnelles des intervenants (CV et liste des missions similaires effectuées) dans le domaine objet du marché. .../...

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Valeur technique au regard de la méthodologie proposée pour la mise en place et la gestion du site web : 40 %

* Délais de réalisation et de mise en ligne du site : 30%

* Prix global et forfaitaire : 30 %

Durée de validité des offres : 06 mois [180 jours]

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.036

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Entreprises et des Territoires

Tel : 04.95.54.44.92

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 13 avril 2018

N° 60



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : JSF 2018-019

L'avis implique un marché public

Objet : Maintenance de l'outillage et du matériel de garage - Secteur Haute-Corse

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Délai de prise en charge

50% Prix

Remise des offres : 09/05/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 12/04/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 61

**MODIFICATION DES MEMBRES
DE LA CGP DE LA CRCAM DE LA CORSE**

Sur demande du secrétaire général de Crédit Agricole SA et par délibération de la CGP de la CRCAM de la Corse du 30 mars 2017, Madame Michèle JARDIN a été désignée membre de ladite commission.

Pour avis et insertion.

Le Président de la CGP de la CRCAM de la Corse.

Bertrand CORBEAU.



PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la basse vallée de la Gravona et ses affluents

1ère parution,

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud informe le public de l'ouverture d'une enquête publique selon les formes prescrites par le code de l'environnement, en vue de la déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la basse vallée de la Gravona et ses affluents.

*** L'enquête se déroulera du 14 mai 2018 à 9h00 au 14 juin 2018 à 12h00.**

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, dans les lieux d'enquête suivants

Lieu

- * Mairie d'Ajaccio (annexe de Mezzavia)
- * Mairie d'Afa
- * Mairie d'Alata
- * Mairie d'Appietto
- * Mairie de Cuttoli-Corticchiato
- * Mairie de Peri (Annexe Plaine de Peri)
- * Mairie de Tavaco
- * Mairie de Sarrola-Carcopino (Annexe Effrico)

- aux jours et heures d'ouverture au public de ces lieux d'enquête, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre tenu à leur disposition.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Bastia et elle est composée comme suit :

- **la présidente** : Madame Marie LIVIA LEONI,
- **les membres titulaires** : Monsieur Gilles ROPERS
Madame Catherine FERRARI

La commission d'enquête recevra les observations écrites et orales du public lors des permanences suivantes :

Lieu	Date	Matin		Après-midi	
		Début	Fin	Début	Fin
Mairie d'Ajaccio (Annexe de Mezzavia)	Lundi 14 mai 2018	9h	12h		
Mairie d'Alata	Mardi 22 mai 2018	9h	12h		
Mairie d'Afa	Jeudi 24 mai 2018	9h	12h		
Mairie de Cuttoli-Corticchiato	Mercredi 30 mai 2018			14h	17h
Mairie d'Appietto	Samedi 02 juin 2018	9h	12h		
Mairie de Sarrola-Carcopino (Annexe Effrico)	Mercredi 06 juin 2018	9h	12h		
Mairie de Peri (Annexe plaine de Peri)	Vendredi 08 juin 2018			14h	17h
Mairie de Tavaco	Lundi 11 juin 2018	9h	12h		
Mairie d'Ajaccio (Annexe de Mezzavia)	Jeudi 14 juin 2018	9h	12h		

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées, avant la clôture de l'enquête, soit par :

- voie dématérialisée grâce au registre dématérialisé mis à la disposition du public, via l'adresse web :

<https://www.registre-dematerialise.fr/683>

- courrier, au président de la commission d'enquête, à l'adresse postale suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Corse du Sud
à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête
Terre-plein de la Gare
Service Risques Eau Forêt - Unité Cours d'eau
20302 Ajaccio Cedex 9

- **mail à l'adresse suivante:** enquetepublique.dig.gravona-environnement@laposte.net

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr, rubrique **enquêtes publiques**.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an, à la Préfecture de Corse du Sud, à la Direction Départementale des Territoires et de la mer - Service risques eau forêt - Unité cours d'eau et au Conseil Départemental de la Corse-du-Sud du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Ces éléments seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une durée qui ne pourra être inférieure à un an à compter de la décision finale. Le présent avis sera publié sur le site internet de la préfecture.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Corse du Sud
Patrick ALIMÌ.



ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté N° 2018 du 16 avril 2018

Premier AVIS AU PUBLIC

Portant ouverture d'une enquête publique conformément aux dispositions de l'Article L.141-3 du code de la voirie routière modifié par l'Ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art. 5, relative aux classements et déclassements de divers voies et chemins sur la commune de Cargèse.

Le Maire,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles R. 141-4 à R. 141-10, modifiés par l'article 62 II de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R 318-10 et R 318-11 ;

Vu les délibérations en date des 16.05.2015, 11.03.2017 et 30.06.2017 prescrivant classements et déclassements de divers voies et chemins sur le territoire de la commune ;

Vu la requête de Monsieur le Maire en date du 26 février 2018 auprès de Monsieur

ROPERS Gilles commissaire enquêteur après consultation de la liste fournie par le tribunal administratif de Bastia ;

Vu la décision en date du 09.04.2018 de M. le Maire désignant M. Gilles ROPERS en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

ARRÊTE

Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de classements et de déclassements de divers voies et chemins de la commune de Cargèse du 23 mai au 12 juin 2018.

Article 2 :

M. Gilles ROPERS, exerçant la profession d'expert, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire suivant les indications du tribunal administratif de Bastia.

Article 3 :

Le dossier de classements et de déclassements de divers voies et chemins et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Cargèse pendant quinze jours consécutifs.

Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi inclus de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. Gilles ROPERS - Résidence Santa Lina - Le Diana A - 20000 AJACCIO

Article 4 :

En correspondance avec l'ordonnance 2016-1060 publiée au Journal Officiel le 5 août 2016 qui a instauré l'obligation dès le 1er janvier 2017 d'utiliser Internet dans le cadre de projets ayant une incidence sur l'environnement.

Un registre dématérialisé à l'adresse www.registre-dematerialise.fr sera mis à la disposition du public durant le déroulement de l'enquête publique.

Le dossier de classements et de déclassements de divers voies et chemins sera présenté sur ce registre. Il sera disponible tous les jours 24h/24h, les pièces du dossier seront en téléchargement et il sera possible de déposer des observations directement sur le registre dématérialisé.

Article 5 :

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

* 23 mai de 9h00 à 12h00 (ouverture) ;

* 5 juin de 9h00 à 12h00 ;

* 12 juin de 14h00 à 17h00 (fermeture).

Article 5 :

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par M. le Maire à M. le Préfet du département de la Corse du Sud.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication notamment sur le site du registre dématérialisé.

Article 6 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la Mairie de Cargèse, dans les panneaux d'affichage de la commune.

Article 7 :

Le dossier de classements et de déclassements de divers voies et chemins sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Article 8 :

Une copie des journaux contenant les avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant son ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9 :

La commune de Cargèse ; représentée par son Maire, Monsieur François GARRI-DACCI, est responsable du projet.

Article 10 :

Aucune observation ne pourra être faite sur le site Internet de la commune. Les pièces constituant le dossier d'enquête publique seront disponibles sur le registre dématérialisé.

Article 12 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Préfet.

Fait à CARGÈSE, Le 16 avril 2018 Le Maire, Monsieur François GARRIDACCI.

PROCHAINE PARUTION

ICN - 27/04/2018 - N°6715

N° 64



Bastia
Commune de Bastia
AVIS AU PUBLIC

2ème parution,

Par un arrêté en date du 5 Mars 2018, Monsieur le Maire de Bastia a prescrit l'enquête publique sur le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (futur Site patrimonial remarquable). La consultation du public s'étend sur 33 jours consécutifs du 16 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus.

Le dossier du projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sera mis à disposition du public :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- à l'accueil de la DGAPT, hôtel de Ville de Bastia
- en ligne sur le portail Internet de Bastia

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- à l'accueil de la DGAPT, Hôtel de Ville de Bastia

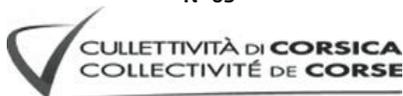
Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête approprié, les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse :

enqueteavap@bastia.corsica

Le commissaire enquêteur, **Carole Savelli**, recevra le public aux jours et heures suivants :

- Lundi 16/4/2018 de 9h à 12 h.
- Jeudi 26/4/2018 de 9h à 12 h.
- Vendredi 04/5/2018 de 9h à 12 h.
- Mercredi 16/5/2018 de 14h à 17h.

N° 65



AVIS RECTIFICATIF DU 13/04/18

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
web : <http://www.isula.corsica>

Référence : **AOO MC 2018-008**

Objet : Achat de pièces détachées pour l'entretien et la réparation des matériels roulants (3 lots)

Remise des offres :

au lieu de : 26/04/18 à 12h00 au plus tard.

lire : 14/05/18 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 66

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MAPA-MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

POUVOIR ADJUDICATEUR : Caisse Primaire d'Assurance Maladie de La Haute-Corse, sise 5 avenue Jean Zuccarelli à Bastia.

OBJET DU MARCHÉ : Le présent avis a pour objet la consultation d'un maître d'oeuvre pour des travaux de :

- Rénovation câblage VDI et travaux associés dans tous les sites de la CPAM de la Haute Corse.

Nature du marché : Le présent marché de services est passé selon la procédure adaptée [Articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

Lieux d'exécution du marché : tous les sites de la CPAM de la Haute Corse.

Durée du marché : Le marché de maîtrise d'oeuvre débute à sa date de notification (juin 2018) et se termine à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Le début des travaux étant prévu en janvier 2019 pour se terminer avant juillet 2019.

Contenu des dossiers de candidature : Le candidat doit produire toutes les pièces et justificatifs obligatoires demandés dans le Règlement de la Consultation.

Critères des offres : Pour le choix des offres, il sera tenu compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de critères définis dans le Règlement de la Consultation.

Retrait du Dossier de Consultation et Renseignements :

Le dossier de consultation [DCE] et/ou renseignements peuvent être obtenus, sur demande, auprès de Françoise PERFETTI au 04 95 54 32 36, Thibaut LAHORE-CARRATE au 04 95 54 32 87 ou par courriel aux adresses suivantes :

francoise.perfetti@cpam-bastia.cnamts.fr

THIBAUT.LAHORECARRATE@cpam-bastia.cnamts.fr

Remise des offres : Les candidats devront remettre leur pli, soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit sur place contre remise d'un récépissé, à l'adresse suivante : CPAM de la Haute-Corse/Service Budgets - Achats - Logistique 5 Avenue Jean Zuccarelli - 20406 Bastia Cedex 9

Date limite de réception des offres : Le 16 mai 2018 à 12 heures, délai de rigueur.

Date d'envoi à la publication : Le 13 avril 2018.

N° 67

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE LUCCIANA

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AVEC STOCKAGE D'ENERGIE, DANS L'ENCEINTE DE LA CENTRALE THERMIQUE, PRESENTE PAR LA SAS EDF PEI.

1ère parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque au sol avec stockage d'énergie. Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUÊTE : [arrêté préfectoral n° 126/2018 en date du 11 avril 2018]

Pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 11 mai 2018 au lundi 11 juin 2018 inclus, se déroulera sur la commune de LUCCIANA, une enquête publique relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol avec stockage d'énergie, dans l'enceinte de la centrale thermique située sur la commune de Lucciana, présenté par la SAS EDF PEI.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPOT DU DOSSIER :

- 1.
2. Mairie de LUCCIANA.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Lucciana.

Les correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées en mairie de Lucciana, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site

<https://www.registre-dematerialise.fr/694>.

Ce registre sera clos automatiquement le lundi 11 juin 2018 à 17 heures précises, date de clôture de l'enquête.

Le public pourra en outre communiquer ses observations, par voie électronique, à l'adresse suivante :

enquete-publique-694@registre-dematerialise.fr.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : [désigné par décision du Tribunal Administratif de Bastia du 9 février 2018].

Monsieur **Bernard LORENZI**, Consultant indépendant, faisabilité/financement recevra les observations du public en mairie de LUCCIANA selon les modalités suivantes :

- Lundi 14 mai 2018 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 23 mai 2018 de 14 heures à 17 heures
- jeudi 7 juin 2018 de 9 heures à 12 heures
- lundi 11 juin 2018 de 14 heures à 17 heures

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Alain DELORME, représentant la SAS EDF PEI, Tour EDF (21^{ème} étage) - 20, Place de la Défense - 95020 Paris la Défense [Téléphone : 01 49 01 40 53].

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus pendant un an à la disposition du public en mairie de LUCCIANA ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ils seront, en outre, mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera :

- soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions,
- soit un arrêté refusant le permis de construire,
- soit un arrêté de sursis à statuer,
- soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le Préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 68

AVIS RECTIFICATIF DU 12/04/18

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Référence : **18/PI/005/MA**

Objet : Numéro de la consultation : 18/PI/005 Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de rénovation du siège social de l'ODARC

Remise des offres :

au lieu de : 17/04/18 à 12h00 au plus tard.

lire : 02/05/18 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22 Cours Grandval, BP 215
 20187 AIACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
 Adresse internet : <https://www.isuia.corsica>

Objet du marché : Conception, mise en œuvre, administration et maintenance d'un réseau régional très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse

Numéro de référence : 18S0007

Objet du rectificatif : La date indiquée dans l'avis d'information paru dans L'Informateur Corse Nouvelle n° 6711 est modifiée. La date limite de remise des offres est fixée au **24 mai 2018 à 16h00**, au lieu du 2 mai 2018.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ct-corse.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 avril 2018

N° 70

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
 AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
 AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
 Le JEUDI 7 JUNI 2018 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, les enchères seront reçues par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia, après l'accomplissement des formalités prévues par la loi à la date ci-dessus indiquée, sur le lotissement et la mise à prix ci-après :

COMMUNE D'OLETTA (HAUTE CORSE)
Lotissement les jardins d'OLETTA>

Les biens et droits immobiliers suivants :

LOT 21 : APPARTEMENT de type 3 au deuxième étage du bâtiment AI

LOT 11 : UN GARAGE au RDC

LOT 3 : UN PARKING couvert

VENTE EN UN LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 70.000 €

Visites prévues le mercredi 16.05.2018 de 18h à 19h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80
 L'avocat se fera remettre préalablement à la vente, contre récépissé, un chèque de banque ou une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé ou au cabinet RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA.

N° 71

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
 AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
 AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA**

Le jeudi 31 mai 2018 à 11H00

SUR LA COMMUNE DE CALENZANA (Haute-Corse)

Une parcelle de terrain cadastrée F931 sise lieu dit PIETRALBA d'une superficie de 09a 10ca, sur laquelle est édifiée une villa d'une superficie habitable de 117,27 m².

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 280.000,00 €

[avec possibilité de baisse de mise à prix]

Visites prévues le vendredi 11.05.2018 de 11 h à 12h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80
 Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

**GREFFE DU TRIBUNAL
 DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
 20200 Pietranera

N° 74

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 72

Par jugement en date du 10/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

LDÔC [SAS]
 25, bis, rue Luce de Casabianca
 20200 Bastia

Activité : Fleuriste

RCS Bastia : B 817 786 791, 2016 B 47

Date de cessation des paiements :

14/03/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ
 (Me Bernard Roussel)
 Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 73

Par jugement en date du 10/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Délíce du Nebbio [SARL]
 Lotissement Mercuriu
 Piaghja d'Oletta
 Ld Chiosso - "Cinderella"
 20232 Oletta

Activité : Restaurant [GR], débit de boissons, 1ère catégorie

RCS Bastia : B 489 548 305, 2006 B 149

Liquidateur : SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Par jugement en date du 10/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Sahib Abdelhak
 Quartier Saint Joseph
 Rés Les Capucins - Bât 7
 "SA" - 20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale

RM : N°793 338 740 [449.13.2B]

Liquidateur : SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
 20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 75

Par jugement en date du 10/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

L'Entraide [SAS]
 6, rue Gabriel Péri
 20200 Bastia

Activité : Restaurant - Débit de boissons 4ème catégorie

RCS Bastia : B 819 461 195, 2016 B 253

Date de cessation des paiements :

10/04/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
 (Me Bernard Roussel)
 Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
 20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
 SCP Me Nicole CASANOVA,
 Greffier.



**VOTRE ACCÈS
 AU REGISTRE
 DU COMMERCE
 ET DES SOCIÉTÉS !**



Les Greffes des Tribunaux de Commerce



N° 76



Société d'Avocats
Cabinet de LENS
118, rue Emile Zola
Tél. 03 21 67 47 47

AVIS DE FUSION

BATEOS PROMOTION

SARL au capital de 290.000 €

Siège social :

62, Corniche San Giorgio
Lotissement Marina di Fiori
20137 Porto-Vecchio
434 700 563 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal en date du 11/12/2017, l'associée unique a approuvé le projet de fusion signé le 11/12/2017 avec la société BATEOS PATRIMOINE, SC au capital de 10.000 € dont le siège social est 43 avenue Victoria, 06110 LE CANNET et immatriculée au RCS CANNES sous le n° 434 680 203. La société BATEOS PROMOTION, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société BATEOS PATRIMOINE, absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société BATEOS PATRIMOINE a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'assemblée de la société BATEOS PROMOTION, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Le mali de fusion s'élève à -541.356 €.

Dépôt légal RCS AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 77

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 avril 2018, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
SCEA Giudicelli Jacques François,
ayant son siège social Querciolo
20213 Sorbo Ocagnano

Pour insuffisance d'actif.

Forme : SCEA

Pour extrait : Le Greffier.

N° 78

BV 9

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège de liquidation :

**RN 194, ZA Baléone Centre
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 790 019 426**

L'A.G. réunie le 31/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Mathieu, Octave, Gilbert CASALONGA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 79

PHARMACIE CHIARELLI SELARL

Au capital de 1.050.000 euros
Siège social : Résidence Saint-Pierre
20600 Bastia
800 844 698 RCS Bastia

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 avril 2018, le capital social de la société a été réduit d'une somme de 387.000 euros pour être ramené de 1.050.000 euros à 663.000 euros par voie d'annulation de 38.700 parts sociales. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 80

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 avril 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Grégory Manenti, ayant son siège social Résidence Listinco, Bât. B, Lieu-dit Cateraggio, 20270 Aléria

Date de cessation des paiements :

11 décembre 2017

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 81

BV 9

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social :

**RN 194, ZA Baléone Centre
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 790 019 426**

L'A.G.E. réunie le 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Mathieu, Octave, Gilbert CASALONGA, demeurant Lieu dit Rotajolo, Agosta Plage 20166 PORTICCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé RN 194, ZA Baléone Centre 20167 SARROLA CARCOPINO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 82



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

SAS DEALS AND SPORTS

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 1.000 €

Siège de la liquidation :

67 Route du Cap,

Résidence Le Magellan, Bât B

[20200] San Martino di Lota

R.C.S. Bastia N° 818 920 324

L'actionnaire unique Monsieur Olivier, Alain, François RICCINI, en date du 12 Avril 2018 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, et se décharge du mandat de liquidateur, et constate la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

N° 83

REALISATION MONTAGE PRODUCTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 €

Siège social : 36, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

350 285 300 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2017, l'associée unique, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 84

M.SERVICE

SARL au capital de 1000 euros

Siège social : Lot Aria Serena

20600 Furiani

RCS Bastia 531560035 00010

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 02/03/2018, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Marzoppi Josè, demeurant Lot Aria Serena, 20600 Furiani, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Lot Aria Serena, 20600 Furiani

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 85

PROJET DE FUSION ENTRE

VOGLIA DI MARE

SARL au capital de 1.200 Euros
Siège social : Port Charles Ornano,
l'Amirauté, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 538 033 705

ET

CORSE CATAMARANS

SARL au capital de 5.000 Euros

Siège social : Port de Plaisance

20110 Propriano

RCS Ajaccio 533 415 535

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 1er janvier 2018. La société VOGLIA DI MARE, SARL au capital de 1.200 Euros, dont le siège social est Port Charles Ornano, l'Amirauté 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS AJACCIO538 033 705, et la société CORSE CATAMARANS, SARL au capital de 5.000 Euros, dont le siège social est Port de Plaisance 20110 PROPRIANO, immatriculée au RCS AJACCIO 533 415 535, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société VOGLIA DI MARE par la société CORSE CATAMARANS. La société VOGLIA DI MARE ferait apport à la société CORSE CATAMARANS de la totalité de son actif, soit 334.628 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 260.226 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 74.402 Euros. La société VOGLIA DI MARE détenant ce jour la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société CORSE CATAMARANS, s'engage à procéder à un échange d'associés de la société CORSE CATAMARANS. Les associés de la société VOGLIA DI MARE, absorbée, devenant associés dans la même proportion de la société CORSE CATAMARANS. Il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Il est constaté un boni de fusion de 74.402 Euros. La société VOGLIA DI MARE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 1er janvier 2018. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio au nom de chacune des deux sociétés le 26/02/2018.

Pour avis,

N° 86

LOCATION GERANCE

Aux termes de différents actes sous seing privé succincts, entre le 01/02/2009 et ce jusqu'au 31/12/2021, La société LORENZONI dont le siège est situé quai Landry, [20260] CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 394 386 924 a donné en location gérance, à Monsieur Luc MANGION, demeurant quai Landry, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 400 876 181, un fonds de commerce de restaurant, débits de boissons Licence 4, glacier à l'enseigne " **le pub Ciuciarella** " sis Quai Landry, 20260 CALVI.

FROMAGE DE CALINZANA

BIENTÔT UN AFFINOIR COLLECTIF



Photos Pierre Pasqualini

Forces et faiblesses du Calinzana... Ce fromage caractéristique, au goût prononcé, pâtit depuis quelques années d'un déficit en matière de production mais aussi de reconnaissance. Le travail entrepris depuis 2010 afin de lui redonner ses lettres de noblesse commence cela dit à porter ses fruits, avec notamment un projet d'affinoir.

Depuis sa création en 2010, le syndicat U casgiu vechju calinzanincu œuvre à promouvoir la typicité du fromage Calinzana et à sauvegarder le savoir-faire dont il est issu. Il est à présent sur le point de lancer son premier « gros projet », à savoir la création d'un affinoir collectif sur le territoire de la commune de Calinzana, afin de parvenir à un meilleur rendement et une homogénéisation du produit. En effet, cette partie essentielle de la production qu'est l'affinage est très longue [entre 6 mois et un an] d'où un manque de rentabilité et, de facto, un déclin. Pour mener à bien son projet de relance, le syndicat a fait appel au cabinet Blézat Consulting, spécialisé dans les filières agricoles et le développement de filières alimentaires qui a passé au crible les atouts comme les faiblesses du produit avant de formuler ses recommandations. Les résultats de ce travail ont été présentés le 11 avril, en présence des membres de l'association et du président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc), Lionel Mortini. Ainsi, le cabinet de consulting définit ce fromage comme un produit méconnu mais répondant cela dit à plusieurs attentes des consommateurs. Élaboré avec du lait de chèvre ou de brebis, qui ont le vent en poupe à l'heure actuelle auprès du public, le Calinzana est un fromage fermier et corse, qui véhicule des images très positives. Pour ce qui est des faiblesses, les consultants pointent le côté « fort » du goût qui limite donc les perspectives du produit à 10% du marché. Malgré tout, il a du potentiel sur des marchés dits « de niche » ce qui valide l'idée de créer un affinoir. Un premier schéma a donc été présenté: un affinoir de 600 m² qui, explique le chargé de l'étude, Bertrand Oudin « semble être la meilleure option, avec un espace dédié à la transformation et la conservation du produit et un espace de valorisation qui permet d'exposer ce savoir-faire. Il faut montrer aux visiteurs que l'on reste sur des méthodes traditionnelles ». Toutefois, s'il faut garder cette authenticité il ne faut pas oublier l'aspect financier et pour ce faire, consentir quelques adaptations. Le cabinet d'expertise a fixé le seuil de rentabilité à 10 tonnes de fromage (soit l'apport de quatre ou cinq éleveurs) et calculé aussi le temps de travail effectif et le nombre d'employés nécessaire pour faire fonctionner cette entreprise. Or le temps de travail et les charges impacteront la rentabilité de cette nouvelle marque à moins d'accepter un peu d'aide

des machines notamment pour le brossage des fromages. Si le mot de mécanisation a fait grincer des dents certains éleveurs, Bertrand Oudin se veut rassurant: « l'objectif n'est pas de bouleverser les savoir-faire mais d'amener un peu de confort aux affineurs. Le but de l'affinoir est de créer un produit homogène tout en gardant la typicité. » Si rien n'est figé pour le moment, le statut juridique de cet affinoir serait celui d'une société coopérative d'intérêt collectif. Il permettrait à l'établissement de bénéficier de liquidités grâce à l'apport des contributeurs – et ainsi rémunérer plus facilement les producteurs – de rendre le producteur sociétaire et aussi d'ouvrir la société aux consommateurs et aux collectivités. « Ce projet est viable, estime Lionel Mortini. À nous maintenant de trouver un nombre de producteurs assez important et intéressés pour s'y associer. Un affinoir collectif n'est pas un projet innovant au sens où il a déjà fait ses preuves dans d'autres régions mais il fallait le faire pour sauver le Calinzana. » Pour Jean-Louis Guidoni, président du syndicat Casgiu vechju calinzanincu, cette structure collective devrait permettre de « valoriser le produit, le savoir et le territoire. Nous allons pouvoir pérenniser la profession et, on l'espère, voir des jeunes s'installer ». ■ **Pierre PASQUALINI**





INSTITUTIONS

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES S'INSTALLE À BASTIA

C'est sans tumulte que s'est ouverte, le 16 avril, la séance d'installation de la Chambre des Territoire, dans l'hémicycle de feu le Conseil départemental de Haute Corse. Composée de 42 membres et présidée par le président de l'exécutif de Corse, Gilles Simeoni, la nouvelle institution consultative a pour vocation de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités locales en matière d'action publique et de solidarité financière.

Sur le papier, cette chambre doit être un lieu de dialogue et de travail pour harmoniser le territoire, avec des élus de terrain. Dans les faits, cette première séance n'aura guère permis de juger du pouvoir ou de la marge de manœuvre dont elle disposera. En effet pour le moment, l'instance n'a ni budget propre ni règlement intérieur. De quoi donner du grain à moudre à ceux qui estiment qu'elle n'est qu'une coquille vide.

À l'ordre du jour de cette première rencontre, le déneigement des routes communales et la lutte contre les feux de forêts et les incendies. Une première session qui laisse donc un goût d'inachevé. Mais Gilles Simeoni se veut plus optimiste et selon lui, cette institution sera ce que ses membres en feront : « Elle aura un rôle important dès lors que nous aurons décidé de la faire vivre pleinement et s'emparer de tous les sujets de sa compétence. À savoir instaurer la logique d'équité territoriale au cœur de chacune des politiques publiques de la Collectivité de Corse, travailler à faire remonter les attentes et les besoins des territoires et notamment ceux du rural, et faire travailler ensemble les intercommunalités. Nous allons démontrer par notre travail que la Chambre des territoires est une institution utile au bien commun, à l'intérêt général et utile en ce qui concerne l'efficacité des politiques publiques de l'Assemblée de Corse. »

Un lien entre la collectivité unique et les territoires et un porte-voix pour les élus du rural qui ont été les plus présents dans ces premiers débats. Louis Cesari, président de la Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, parle d'une monture encourageante mais qui mérite quelques ajustements : « Le système qui semble avoir obtenu l'assentiment de tout le monde est le fonctionnement sous la forme de groupes de travail, ainsi la Chambre des territoires pourrait s'autosaisir de certaines thématiques, instaurer des groupes de travail, faire avancer la réflexion et prendre

des décisions sous forme de motions qui seraient transmises à la Collectivité de Corse. Le bémol, à mes yeux, est qu'en matière de représentation du territoire, toutes les intercommunalités ne sont pas représentées. J'en ai fait part au président qui s'est engagé à intégrer l'ensemble des communautés de communes dans les différents groupes de travail ». Autre élue du rural, Joselyne Mattei-Fazi, maire de la commune de Rennu en Corse-du-Sud depuis 35 ans, est montée plusieurs fois au créneau pour défendre ces villages de l'intérieur face à des élus régionaux aux abonnés absents depuis de nombreuses années selon elle. Confiante en cette chambre, elle souhaite en faire un outil au service du rural. « Nous allons pouvoir parler de nos territoires ruraux, cela ne remplacera pas l'ancienne institution mais nous devons prendre possession de cet outil pour peser dans le débat et nous allons pouvoir les défendre sans étiquette politique, ce qui est une bonne chose. »

Une absence d'étiquettes politiques que certains regrettent toutefois, à l'instar du président de la Communauté d'agglomération de Bastia, François Tatti : « Au départ, il s'agissait de faire un mini Sénat en Corse, dans lequel on aurait pu avoir des élus qui auraient des responsabilités délibératives réelles. Certains y ont vu un risque de voir la collectivité unique naissante déjà morcelée et finalement le projet a été abandonné au profit d'un organe consultatif aux responsabilités encore indéterminées. Il faut éviter d'en faire un outil de plus au service d'une mission de la Collectivité de Corse qui risque de créer une situation de quasi tutelle des collectivités locales. Il faut qu'elle reste une instance politique, qui prenne des décisions politiques, mêmes si elles ne sont que consultatives. » Alors coquille vide, instrument de mise sous tutelle des collectivités, ou bien outil au service de la démocratie et de l'équité entre les territoires ? C'est aux membres d'en décider. *Wait and see.* ■

Pierre PASQUALINI

ÉCONOMIE

HAUSSE DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DES ENTREPRISES CORSES EN 2018



Photos Manon Perelli

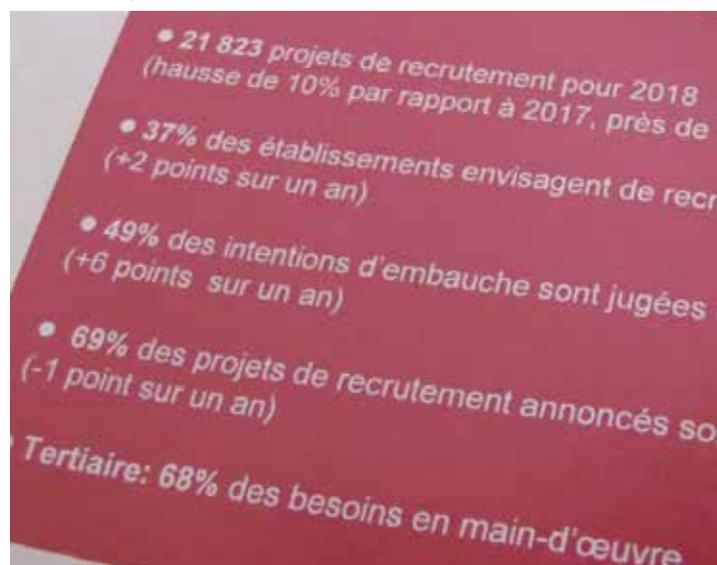
Comme chaque année, Pôle Emploi a fait le point sur les besoins en main-d'œuvre sur l'île. Une étude statistique dont il ressort avant tout une forte augmentation de la propension à recruter.

C'est le signe qui confirmerait la reprise économique. Les intentions d'embauche sont en hausse de 10% par rapport à 2017 dans les entreprises corse. Les chiffres ont été présentés par Pôle Emploi lors de sa traditionnelle conférence de presse sur les besoins en main-d'œuvre en Corse, le 16 avril dernier à Ajaccio. Cette enquête annuelle réalisée en collaboration avec le Credoc (Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie) vise à définir précisément les projets de recrutement par métier et par bassin d'emploi. Et ce qui ressort donc en tout premier lieu de ces résultats, c'est que les intentions d'embauche représentent 21 823 projets en 2018, soit près de 2000 de plus que l'année précédente. Un point très positif pour le directeur régional de Pôle Emploi, Pierre Peladan. « Le deuxième point positif, c'est qu'on a plus de contrats à durée indéterminée et plus de contrats à durée déterminée de plus de 6 mois par rapport à 2017. C'est une réponse intéressante par rapport à la structuration du marché du travail », ajoute-t-il, en précisant en outre que ce sont 37% des employeurs insulaires qui envisagent de réaliser au moins une embauche au cours de cette année, contre 34% en 2017 et 26% au niveau national.

Cependant, sans surprise, 69% de ces projets de recrutement restent liés à une activité saisonnière et le secteur des services reste quant à lui le premier pôle d'emploi avec 68% des intentions d'embauche dont 70% se situent dans le domaine de l'hôtellerie-restauration. « Il y a toujours une difficulté par rapport à ces recrutements, et 50% de ceux-ci sont jugés difficiles par les entreprises corse. Il est en effet difficile de mobiliser des demandeurs d'emploi sur les métiers de l'hôtellerie-restauration, alors que c'est le principal pourvoyeur d'offres d'emplois sur notre région », souligne par

ailleurs Pierre Peladan, indiquant que Pôle Emploi tente au quotidien de sensibiliser les demandeurs d'emploi à ces opportunités d'embauche.

Enfin, le dernier élément notable de cette enquête se traduit par une augmentation de 36% des besoins en main-d'œuvre dans le secteur de la construction, par rapport à 2017. « C'est tout de même quelque chose à relativiser, car on n'est absolument pas dans les mêmes volumes que sur l'hôtellerie-restauration, mais c'est une des premières années depuis 4/5 ans où le BTP est dans une si forte augmentation », note avec satisfaction le directeur de Pôle Emploi. ■ Manon PERELLI



La sélection de la rédaction

ADN Baroque

Entre la danse et le chant, Théophile Alexandre n'a pas eu à faire de choix. Il a donc étudié la musique au conservatoire du Havre, tout en se formant à la danse avant d'être reçu en chant lyrique et danse au Conservatoire national supérieur de Lyon. Après quoi, il a intégré la compagnie du chorégraphe Jean-Claude Gallotta et, dans la foulée, entamé une carrière de contre-ténor. Artiste associé de la compagnie lyrique et chorégraphique Up to the moon, il travaille avec elle à créer des ponts entre les arts, en entremêlant différentes disciplines artistiques pour imaginer de nouvelles formes de spectacles. C'est ainsi qu'il a conçu *ADN Baroque*, qui vise à une redécouverte de la musique baroque. «*Le baroque, qui vient du portugais barrocco, signifiant la perle irrégulière, est dans le fond une célébration de nos parfaites imperfections, une ode à l'acceptation de soi, dans nos grandeurs comme dans nos fragilités. [...] C'est une musique qui prend aux tripes, très immédiate, très intuitive, qui ne nécessite aucune culture particulière pour qu'elle nous touche*» expliquait-il dans un entretien publié en octobre 2017 sur la plateforme culturelle Relikto. Avec la complicité du pianiste Guillaume Vincent, lauréat en 2014 du prix Révélation soliste instrumental aux Victoires de la musique classique, il revisite des œuvres de Bach, Haendel, Purcell, Rameau, Vivaldi : 21 perles baroques telles qu'on ne les avait jamais entendues... ni vues... En effet, Théophile Alexandre interprète doublement 15 des extraits sélectionnés pour ce programme : il les chante et les danse, sur des chorégraphies de Jean-Claude Gallotta. ■

Le 21 avril, 21h. Centre culturel communal. Porto-Vecchio. ☎ 04 95 70 99 96 & www.porto-vecchio.fr



The Beat

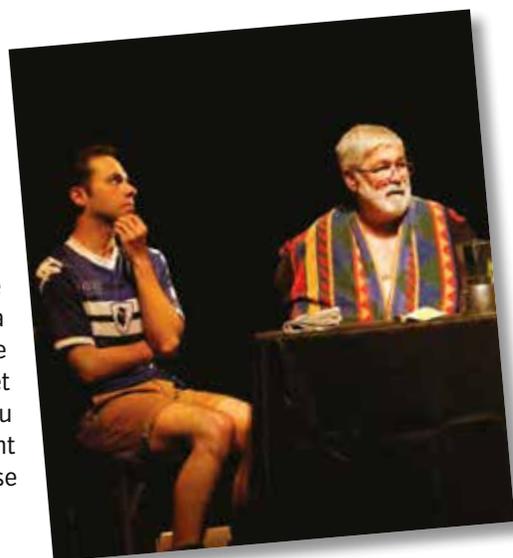
Fin des années 1970-début des années 1980... Le ska, né en Jamaïque à la fin des années 1950, revient au goût du jour et s'impose au Royaume-Uni, grâce au fondateur des Specials, Jerry Dammers, et au label qu'il a lancé, Two-Tone Records. Outre The Specials, les porte-étendard du ska s'appellent Madness, Bad Manners, The Selecter et... The Beat. Formé en 1979 à Birmingham, le groupe se fait remarquer avec *Tears of a Clown*, reprise d'un classique du chanteur de rhythm and blues américain Smokey Robinson. Il sortira trois albums en studio, une poignée de singles et de succès (comme *Mirror in the Bathroom*, *Save it for Later* ou encore *Stand down Margaret*, violente attaque contre Margaret Thatcher), avant de se séparer. Dave Wakeling (chant, guitare), Ranking Roger (chant) et Saxa (saxophone) forment le groupe General Public qui ne connaîtra qu'un succès très mitigé avant d'être dissous en 1986, alors que Andy Cox (guitare) et David Steele (basse) s'associent avec le chanteur Roland Gift pour fonder les Fine Young Cannibals. Everett Morton (batteur) se produira un temps avec Saxa dans la formation The international beat. Après de longues années, pendant lesquelles chacun des musiciens a connu des aventures solo ou collectives, The Beat se reconstitue en 2003 et depuis lors se produit régulièrement au Royaume Uni et dans toute l'Europe. En 2016, paraît *Bounce*, leur quatrième album de créations... mais aussi le premier qu'ils aient enregistré ensemble en studio depuis plus de 30 ans. ■

Le 27 avril, 21h. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & aghja.com

L'affare di Carrughju dirittu/A serva

Le Théâtre du Commun et la compagnie U Teatrinu adaptent deux comédies en un acte d'Eugène Labiche, que Noël Casale et Guy Cimino ont accomodées à la sauce bastiaise. Ainsi, pour *L'affare di Carrughju dirittu*, Noël Casale a choisi de reprendre l'argument de *L'affaire de la rue de Lourcine* : deux hommes se réveillent dans le même lit après une soirée trop arrosée et un faisceau d'éléments les conduit peu à peu à soupçonner être les auteurs d'un crime particulièrement odieux, puis à tenter de faire disparaître les preuves qui les accablent. Pour *A serva*, Guy Cimino s'est inspiré de *Edgard et sa bonne* : encouragé par sa mère à épouser la riche Henriette, Edgard ne sait plus comment se dépêtrer de sa liaison secrète avec sa femme de chambre, Florestine, laquelle est fermement décidée à ne pas le laisser lui échapper. Ici, Edgard devient Sartoriu, confronté à la jalousie, la rancune et la férocité d'une Lisandrina tout ce qu'il y a de plus déterminée à ne pas être délaissée au profit d'un beau parti. Situations absurdes, quiproquos, rebondissements et gags habillent d'un voile léger un propos grinçant, voire cruel, et intemporel. Spectacle en langue corse sur-titré en français. ■

Le 28 avril, 20h30. Théâtre municipal, Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 23 Avril

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Le programme écol'eau - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Marathon - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 15h20 Noob - 16h05 Zikspotting - 16h55 Noob - 17h40 A votre Service - 18h15 Makadam kanibal - 18h55 Foire de l'amande - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le programme écol'eau - 20h35 Marathon - 21h30 Zikspotting - 21h45 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 26 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 L'Opera dei pupi de Palerme - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Jean Menconi - 17h35 Noob - 17h55 Ci Ne Ma - 18h10 Associ - 18h40 Ran mo tambour - 19h30 Nutiziale - 19h40 Paradis fragile - 20h55 Maion et Wenn - 21h55 Makadam kanibal - 22h30 Nutiziale - 22h40 Black and Wild - 23h40 Zikspotting - 23h55 La Terre Vue du Sport - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 24 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Associ - 11h00 Zikspotting - 11h15 Makadam kanibal - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 Black and Wild - 14h30 Maion et Wenn - 16h35 Zikspotting - 16h50 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Ran mo tambour - 20h35 Entre deux feux - 21h10 Black and Wild - 22h05 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 27 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Ran mo tambour - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Foire de l'amande - 13h20 Makadam kanibal - 14h00 Zikspotting - 14h30 Entre deux feux - 15h10 Le programme écol'eau - 15h35 Paradis fragile - 17h10 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 Jean Menconi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Motorhead - 21h40 Des hommes d'influence - 22h30 Nutiziale - 22h40 Marathon - 23h35 A votre Service - 23h45 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale

numericable™

95

Bastia

Mercredi 25 Avril

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Des hommes d'influence - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Ran mo tambour - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Motorhead - 15h45 Foire de l'amande - 16h25 Délires Sur le Net - 17h10 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 Marathon - 18h40 Des hommes d'influence - 19h30 Nutiziale - 19h40 L'Opera dei pupi de Palerme - 20h35 Jean Menconi - 22h20 A votre Service - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

bouygues TELECOM

30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



Nouveau dans votre ville

“ Les experts en **signalétique** ”



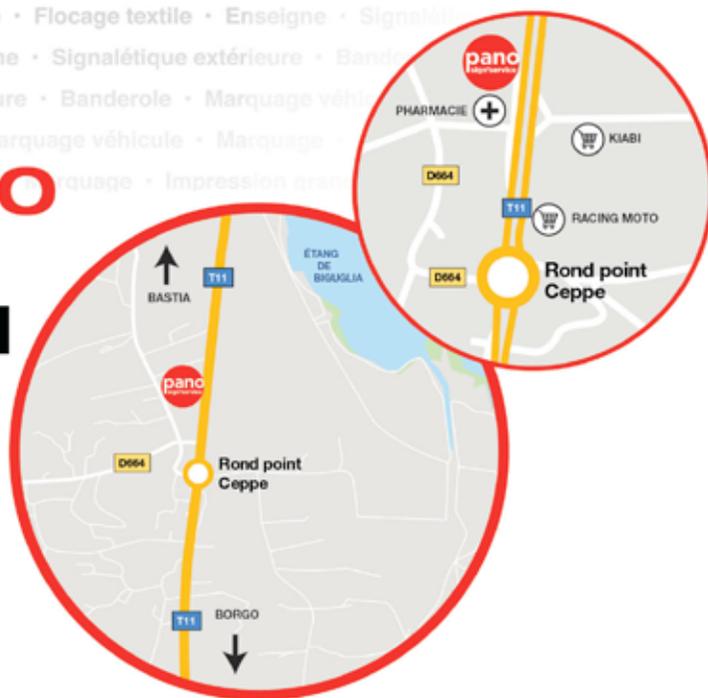
publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

Ouverture de l'agence PANO

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



*Offre non cumulable, valable dans l'agence PANO participant à l'opération. Voir conditions de vente en agence. Chaque agence PANO est juridiquement et financièrement indépendante.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiez d'une
**remise de
bienvenue**

-25%*

sur tout le lettrage adhésif sur présentation de ce bon jusqu'au 08/05/2018